

GOLDEN°GLØBE°RACE

Golden Globe Race 2022-23

Avis de Course
3 février 2022

Patron: Sir Robin Knox-Johnston CBE RD



Avenants de juillet 2020 - 2.7.2 - 2.7.3 - 3.1.11- 5.1.4 - 5.1.5. M.

Avenants de janvier 2022 - 1.6 - 1.15 - 1.17 - 1.18 - 1.19 - 2.3.1 - 2.8 - 3.4.10 - 4.2 - 4.6 - 4.7 - 4.10 - 4.11 - 5.1.1. - 5.1.4 - 5.1.5 G, K, O10, P, Q22, Q24, Q25, T1 - 5.3 - 5.7 - 10.4 - 12.1 - 12.3

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent Avis de Course 2022-23 sans préavis. Le texte en langue anglaise prévaut sur la version française en cas de juridiction ou de litige de quelque nature que ce soit. Ocean Frontiers Pty Ltd. © 2014-2022.

Tous droits réservés.

1 DÉFINITIONS	5
1.1 Golden Globe Race	5
1.2 Organisateur	5
1.3 Site web de la GGR	5
1.4 Parrain et hôte	5
1.5 Avis de Course	5
1.6 Bateaux	5
1.7 Directeur de Course	6
1.8 Calendrier/horaires	6
1.9 Sponsors officiels	6
1.10 Participant	6
1.11 Siège de la GGR	7
1.12 Producteur Exécutif	7
1.13 Questions posées par un Skipper ou un Chef d'Équipe après le départ	7
1.14 Routage	8
1.15 Service médical de la GGR	8
1.16 Skipper	8
1.17 Tableau d'affichage officiel	8
1.18 Contributeurs	8
1.19 Abréviations	9
2. LA COURSE	9
2.1 Inscription	9
2.2 Dates	9
2.3 Nombre de participants et invitations GGR	10
2.3.1. Le nombre d'inscrits	10
2.3.2. Un inscrit supplémentaire sur liste d'attente peut être accepté	10
2.3.3. Inclusion Spéciale pour les répliques de Suhaili	11
2.3.4. L'organisation de la GGR se réserve le droit d'émettre jusqu'à quatre Invitations Spéciales	11
2.3.5. Pas plus de sept inscrits de même nationalité en classe SUHAILI	11
2.4 Droits d'entrée à la GGR	11
2.5 Le parcours de la GGR	12
2.5.1 Un tour du monde par l'Est	12
2.5.2 Pénalités de course	12
2.6 Date du départ	13
2.7 Limites de temps	13
2.7.1 Temps limite : il n'y a pas de temps limite pour la course.	13
2.7.2 Porte de Hobart après 12:00 locale le 31 janvier 2023	13
2.7.3 Les navigateurs VOYAGER commençant en décembre 2023 sous leur propre responsabilité.	13
2.8 PROLOGUE GGR GB Course SITraN	14
2.9 FORCE MAJEURE	14
3. LES RÈGLES	15
3.1 Les principes de la Golden Globe	15
3.1.1 En solitaire	15
3.1.2 Sans escale	15
3.1.3 Sans assistance	15
3.1.3.1 Le routage est interdit	16

3.1.3.2 Aide ou assistance extérieure	16
3.1.3.3 Positions GPS des concurrents via la balise GGR et AIS Marine Traffic	16
3.1.4 Contact téléphonique	16
3.1.5 Conditions d'amarrage	17
3.1.6 Assistance médicale et paramédicale	17
3.1.7 Bris du scellé du Pack Sécurité	18
3.1.8 Escales ou assistance	18
3.1.9 Equipements interdits	18
3.1.9.1 Rétro	18
3.1.9.2 Carte Verte	19
3.1.10 Équipements autorisés	19
3.1.11 Moteur	19
3.1.12 Disqualification	19
3.1.13 Plaintes	20
3.1.14 Eau de secours	20
3.2 Les exceptions à l'application de ces règles	20
3.2.1 Préambule	20
3.2.2 Extrême urgence	21
3.3 Les opérations de secours et d'assistance en mer	21
3.4 Les règles de navigation à la voile	21
3.4.1 Documents applicables	22
3.4.2 Documents de référence	22
3.4.3 Sauf mention explicite ailleurs :	22
3.4.4 Langue	22
3.4.5 Règles de navigation	23
3.4.6 La porte de Hobart	23
3.4.7 Catégorie Chichester – Pack Sécurité	23
3.4.8 Catégorie Chichester - Disqualification	23
3.4.9 Pollution	23
3.4.10. Marques côtières à contourner	24
3.5 Navigation	24
3.5.1 Journaux de navigation	24
3.5.2 Positions libres	24
3.6 Circonstances exceptionnelles	25
3.7 Engagement des participants	25
3.8 Médias	25
3.9 Droit d'interdire les jeux d'argent	26
4 Skipper	27
4.1 L'âge du participant	27
4.2 Passeport	27
4.3 La nationalité du participant	27
4.4 Licences	27
4.5 Qualification pour s'inscrire	27
4.5.1. DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION	27
4.5.2 2000 miles en solitaire sans escale supplémentaires	28
4.6 Cours de formation et certificats	28
4.7 Examen médical préalable	29

4.8 Participation obligatoire	29
4.8.1 Avant le départ	29
4.8.2 Après l'arrivée	30
4.9 Rapport de position	30
4.10 Suivi par satellite et textos bidirectionnels	31
4.11 Appels directs des médias à bord par téléphone satellite.	32
5 Les bateaux	33
5.1 Bateaux	33
5.1.1 Modèles approuvés	33
5.1.2 Exigences de conception	33
5.1.3 Répliques	34
5.1.4 Conformité	34
5.1.5 Réglementation du matériel spécial	35
5.2 Expertise certifiée	43
5.3 Emplacement des bateaux dans le port de (à préciser) et LSO	44
5.4 Sponsoring et marquage Golden Globe du bateau	45
5.4.1 Sponsoring	45
5.4.2 Promotion du Golden Globe	46
5.4.3 Marquage de l'organisateur, en mer et dans les ports de (à préciser) et LSO.	47
5.4.4 Marquage publicitaire du bateau	48
5.4.5. Le participant est responsable de l'application du numéro D'INSCRIT sur les voiles et la coque.	48
5.4.6. Couleur de coque et voiles	48
5.4.7 Pénalités pour non-conformité au marquage de la Golden Globe	48
5.5 Inspection de l'équipement de sécurité des bateaux	48
5.6 Plombage du moteur	49
5.7 Le pack SÉCURITÉ	49
5.8 PRÉ CONTRÔLE DE SÉCURITÉ	49
6 Classement et prime d'arrivée	50
6.1 Classement	50
6.2 Trophées et primes du Golden Globe 2022-23.	50
6.2.1 Golden Globe	50
6.2.2 Catégorie Chichester	50
7 Communication	51
7.1 Droits à l'image	51
7.2 Droit d'auteur du concurrent	51
7.3 Usage du logo GGR	52
7.3.1 Utilisation du logo et bloc de logos GGR des participants	52
7.3.2 Utilisation du logo et bloc de logos du participant	52
7.3.3 Communication par l'organisateur relative aux participants de l'événement.	52
7.4 Médias audiovisuels et photographies (annexe 6)	53
7.4.1 L'inscrit doit fournir les contenus médias suivants, aux dates indiquées :	53
7.4.2 Dépôt de films	53
8 ASSURANCE	54
8.1 L'assurance de l'organisateur	54
8.2 L'assurance du participant	54

9 Responsabilités	54
9.1 Assurance de l'organisateur	54
9.2 Surveillance	55
9.3 Risque	55
9.3.1 Rétro Challenge	55
9.3.2 La responsabilité personnelle	55
9.3.3 Navigation en solitaire	56
9.3.4 Indemnité	56
9.3.5 Tribunal compétent	56
9.3.6 Droit maritime	56
10 Pénalités	56
10.1 Marquage et Image de la course	57
10.2 Logo GGR	57
10.3 Absences	57
10.4 Normes de sécurité	57
10.5 Médias	57
10.6 Paiement	58
11 Propriété Intellectuelle	58
11.1 Nom de l'événement	58
11.2 Propriété intellectuelle	58
11.3 L'avenir à long terme	59
11.4 Les droits de propriété intellectuelle.	59
2 ANNEXES	61
12.1. Annexe 1 Dossier d'Inscription	61
12.2 Annexe 2 Programme	63
12.3 Annexe 3 Coordonnées	63
12.4 Annexe 4 Prescriptions Nationales	64
12.5 Annexe 5 Pellicules	64
12.6 Annexe 6 Production Media Audiovisuelle	64
12.6.1 Production média audiovisuelle	64
12.6.2 Production média	65
12.6.3 Supports imprimés	66
12.6.4 Type et calendrier média	66
12.6.5 Cartographie en direct	67
12.7 Appendice 7 : Règles d'utilisation des marques déposées Golden Globe	67
12.7.1 Marquage Golden Globe officiel à l'usage des participants	67
12.7.2 Définition des sponsors d'un participant «Bénéficiaire» (Art 1 «Participant»)	68
12.7.3 Vente de produits de marque Golden Globe (Branding#1)	68
12.7.4 Distribution de produits gratuits portant la marque officielle du Golden Globe:	68
12.7.5 Les produits achetés à (à confirmer)	68
12.7.6 Produits non achetés à (à confirmer)	68

1 DÉFINITIONS

1.1 Golden Globe Race

La Golden Globe Race 2022-23 est un tour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance.

La Golden Globe Race 2022-23 peut également être dénommée "Golden Globe" et/ou "la course", ou "la GGR" dans les différents documents.

1.2 Organisateur

L'organisateur de la GGR sera : Ocean Frontiers PTY Ltd, PO BOX 547 Kingston Tasmania Australia 7051, représenté par son Directeur Général M. Don McIntyre.

1.3 Site web de la GGR

Le site web de la GGR sera : www.GoldenGlobeRace.com

1.4 Parrain et hôte

Sir William Robert Patrick Knox-Johnston CBE RD est le parrain de la Golden Globe Race.

1.5 Avis de Course

Cet Avis de Course de la GGR 2022-23 a été publié le 22 Août 2019. Il peut être amendé par des avenants à tout moment. Les participants et les préinscrits enregistrés sur liste d'attente auprès de l'organisateur pourront être informés de ces modifications sans obligation.

1.6 Bateaux

Les bateaux de la catégorie SUHAILI utilisés pour la course seront des monocoques de 32 à 36 pieds dont la conception et la construction sont "approuvées" par l'organisation de la GGR.

L'inscription à la GGR est liée au bateau à partir du 22 Août 2021. Il ne peut donc pas être modifié après cette date sans une nouvelle demande d'inscription et des frais afférents de 16 000 Dollars australiens. Aucun changement de bateau ne peut être fait après le 31 janvier 2022 sans une nouvelle demande d'inscription, avec des frais d'inscription tardive, sauf autorisation écrite préalable délivrée par la GGR.

1.7 Directeur de Course

Le Directeur de Course de la GGR et/ou le Président de la Course seront les entités responsables de la mise en œuvre du programme de la Golden Globe 2022, selon les directives de l'autorité organisatrice, et en conformité avec le droit maritime français.

1.8 Calendrier/horaires

Les horaires indiqués dans les textes seront à l'heure locale en Angleterre et en France, jusqu'au départ, et à l'arrivée de chaque participant dans le port d'attache de la GGR. Dans les Instructions de Course, les horaires sont exprimés en GMT.

1.9 Sponsors officiels

Les sponsors officiels de la course seront présents sur le marquage officiel de l'événement.

1.10 Participant

Un participant inclura plusieurs entités :

1.10.1 Skipper

L'inscription à la GGR est liée au skipper dès le début, et au bateau à partir du 22 août 2021.

1.10.2 Skipper remplaçant

À partir du 22 Août 2021, un skipper remplaçant peut être ajouté à l'inscription et un formulaire d'inscription soumis pour cette personne. Des frais de 3 000 Dollars australiens sont requis pour l'inscription du skipper remplaçant. Si lors de circonstances exceptionnelles le skipper doit être remplacé, son remplaçant sera évalué au mérite à condition qu'il ait satisfait aux mêmes exigences imposées à l'ensemble des participants à ce moment précis. Aucun remplacement ne sera possible une fois la carte verte du bateau délivrée.

1.10.3 Sponsors

L'ensemble des partenaires financiers, logistiques et/ou techniques.

1.10.4 Chef d'équipe

Il / elle / iel sera obligatoire et sa nomination devra être validée par l'organisateur.

Il / elle / iel sera désigné(e) nommément dans le pack d'inscription.

Il / elle/iel sera le contact de :

- L'organisateur pour tous les sujets liés à l'organisation de la course à terre, avant, pendant, et après l'événement.
- Le Directeur de Course de la GGR, pour tous les aspects sportifs et nautiques.

1.10.5 Équipe à terre

Toute personne agissant à terre pour le skipper et sur le bateau, avant et après l'événement. L'équipe à terre sera représentée par le Chef d'Équipe.

1.10.6 Référent audiovisuel

Il/elle/iel est obligatoire

La personne chargée de la production du contenu audiovisuel du participant. Il/elle/iel sera le référent de l'équipe de Direction de la Production. En tant que tel(le), il/elle/iel sera responsable de toutes les images envoyées par le skipper à l'équipe de production avant le départ, de celles délivrées pendant la course aux points de dépôt, et lors de l'arrivée aux Sables d'Olonne. Il/elle/iel peut-être représenté(e) par le Chef d'Équipe

1.11 Siège de la GGR

Le siège de la GGR sera l'espace de travail de l'Organisateur, des Chefs d'Équipes et du Directeur de la GGR, ainsi que les divers intervenants nommés par l'Organisateur de la Golden Globe Race. Le siège sera basé aux Sables d'Olonne (LSO).

1.12 Producteur Exécutif

Le Producteur Exécutif sera le producteur audiovisuel, nommé par l'Organisateur pour la gestion de la communication audiovisuelle de la GGR.

1.13 Questions posées par un Skipper ou un Chef d'Équipe après le départ

Les questions doivent être adressées au Directeur de la GGR, et seront transmises au Comité de Course, le Conseil d'Arbitrage, l'Organisateur, ou toute autre personne autorisée à fournir une réponse officielle. Les questions devront être formulées par écrit, en Anglais, et envoyées par courriel au Directeur de la GGR (voir les coordonnées dans l'annexe 3). Les réponses seront publiées en Anglais. Les questions nautiques et relatives au RIPAM seront affichées avec leurs réponses respectives sur Tableau d'Affichage Officiel de la course sous l'intitulé "Questions et Réponses", et peuvent aussi figurer sur le site web de la GGR. Toutes les Questions & Réponses feront partie de cet Avis de Course pour référence.

1.14 Routage

Le routage désigne toute indication personnalisée et privée, préparée spécialement pour, ou adaptée à un participant ou un groupe de participants, provenant de l'extérieur et permettant la compréhension de différents scénarios météo, et le choix d'une ou plusieurs routes à suivre ou à éviter.

1.15 Service médical de la GGR

Le fournisseur de services médicaux de la GGR est MSOS Direct et les médecins officiels de la GGR en relation avec les centres TMAS et RCC en situation de crise.

1.16 Skipper

Le skipper désigne un navigateur participant à la GGR.

1.17 Tableau d'affichage officiel

Le tableau d'affichage officiel sera présenté sous deux formes.

- En ligne sur la page Facebook officielle "Tableau d’Affichage GGR 2022"
- À partir du 1er août 2022 à LSO sur le tableau du siège de la GGR où les informations imprimées seront affichées.

En cas de conflit entre les deux tableaux, le tableau d'affichage officiel du siège de la GGR prévaudra.

1.18 Contributeurs

Les cadres de la GGR seront:

- | | |
|---|----------------------|
| • Président de la GGR | Don McIntyre |
| • Directeur de Course de la GGR | Sébastien Delasnerie |
| • Directeur de Course Adjoint de la GGR | Lutz Khone |
| • Directeur de la sécurité de la GGR | (à confirmer) |
| • Manager de la GGR | (à confirmer) |
| • Responsable Média de la GGR | Sébastien Delasnerie |
| • Responsable Photo Vidéo de la GGR | (à confirmer) |
| • Directeur Digital de la GGR | (à confirmer) |
| • Finances et Administration | Jane Zhou |

Les coordonnées sont disponibles à l'annexe 3.

- | | |
|---|---------------|
| • Production Executive | (à confirmer) |
| • Médecins de la GGR | MSOS Direct |
| • Arbitrage: l'arbitrage de la course sera assuré par une équipe de trois personnes qualifiées formant le Jury, et n'inclura PAS le Président, NI le directeur de Course OU toute autre personne accréditée par le Directeur ou le Président. | |

1.19 Abréviations

Les abréviations utilisées dans le présent Avis de Course et les documents seront :

- ISAF/**WS** : Fédération Internationale de Voile / World Sailing
RIPAM : Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer, 1972
GGR : Golden Globe Race
IMO : Organisation Maritime Internationale
LSO : Les Sables d'Olonne

2. LA COURSE

2.1 Inscription

L'inscription à la GGR se fait sur invitation et se déroule en trois phases:

- Une demande d'invitation à participer à la GGR peut être accordée sous la forme d'une INSCRIPTION PROVISOIRE.
- Un dossier de préinscription entièrement complété devient UNE PRÉINSCRIPTION
- Un dossier d'inscription complété devient une INSCRIPTION OFFICIELLE

Le dossier de préinscription et le dossier d'inscription doivent être envoyés par courrier électronique sous la forme d'un seul fichier complet accompagné des frais de traitement de 350 Dollars australiens. Les dossiers incomplets seront rejetés et renvoyés pour correction ou ajout de matériel manquant, et les frais de traitement seront perdus, sauf accord écrit préalable de la GGR. De nouveaux frais de traitement seront exigés pour chaque soumission ultérieure. En outre, certains originaux de ces formulaires devront être envoyés à l'Organisateur ou fournis lors de l'inspection finale de sécurité.

2.2 Dates

22 août 2021

Tous les inscrits provisoires doivent désigner le bateau qu'ils utiliseront lors de la GGR, en prouver la propriété ou le droit de l'exploiter sous peine d'être mis sur liste d'attente. Le premier sur liste d'attente à disposer d'un bateau se verra mis sur la liste des participants. Si aucune personne sur liste d'attente ne dispose d'un bateau, le premier sur la liste se verra donner quatre semaines pour en obtenir un et ainsi de suite. Tout nouvel inscrit après le 22 août 2021 aura quatre mois pour sécuriser un bateau une fois son inscription provisoire acceptée.

14 avril 2022

Le dossier de préinscription doit être complété entièrement.

Les critères en matière d'expérience nautique préalable doivent être remplis par tous les participants. À défaut ils seront mis sur liste d'attente et la première personne sur liste d'attente à remplir ces critères avec un dossier de préinscription complet se verra offrir une inscription.

Tous les skippers sur la liste d'attente doivent soumettre leur dossier de préinscription pour être pris en compte. Tout manquement les expose à la perte des droits d'entrée de 16 000 Dollars australiens et à l'exclusion de l'événement. Tout dossier de préinscription soumis après cette date et toute nouvelle demande d'invitation à concourir après cette date peuvent être soumis à un supplément de 7 000 Dollars australiens pour inscription tardive, à la discrétion de l'organisateur.

30 juin 2022

Le dossier d'inscription doit être complété au plus tard le 30 juin 2022. Chaque dossier doit être complet et inclure toutes les informations demandées. Tout participant incapable de remplir ce dossier d'inscription à temps recevra une amende de 5 000 Dollars australiens pour chaque semaine de retard avec un maximum de deux semaines OU, à la discrétion du Directeur de la GGR, sera mis sur liste d'attente, OU sera retiré de l'événement. Toute personne sur liste d'attente avec un dossier d'inscription complet se verra offrir une inscription officielle.

4 juillet 2022

Toute personne encore inscrite sur une liste d'attente avec un dossier d'inscription complet qui ne pourra PAS se voir offrir une inscription officielle sera remboursée intégralement des frais de 16 000 Dollars australiens.

2.3 Nombre de participants et invitations GGR

2.3.1. Le nombre d'inscrits

Le nombre d'inscrits ordinaires est limité à 30 participants (26 SUHAILI, 4 invitations spéciales)

2.3.2. Un inscrit supplémentaire sur liste d'attente peut être accepté

Si l'organisateur pense au 30 Mai 2022 qu'un inscrit officiel qualifié ne pourrait pas éventuellement prendre le départ, un inscrit supplémentaire sur liste d'attente pourrait être accepté, augmentant le nombre total de participants. Après réception

de son dossier de préinscription complet, chaque skipper sur liste d'attente recevra de l'organisateur un numéro de préinscription. Ce numéro de préinscription est le NUMÉRO DE COURSE des participants. Les procédures de préinscription et d'inscription sont décrites dans l'appendice 1. Seuls les 30 premiers skippers à avoir respecté toutes les procédures et règles d'enregistrement seront normalement autorisés à participer à la GGR.

2.3.3. Inclusion Spéciale pour les répliques de Suhaili

Un participant sur liste d'attente qui a construit une réplique de *Suhaili* spécialement pour la GGR, à qui il n'aurait pas été proposé d'inscription, peut-être considéré pour Inclusion Spéciale, même si les trente places allouées sont déjà remplies.

2.3.4. L'organisation de la GGR se réserve le droit d'émettre jusqu'à quatre Invitations Spéciales

L'organisation de la GGR se réserve le droit d'émettre jusqu'à quatre Invitations Spéciales pour participer à la GGR, à tout moment jusqu'au 14 mai 2022. Lorsque la liste d'inscrits est complète, une liste d'attente allant jusqu'à 15 inscrits sera établie. Si un inscrit provisoire se retire, est mis sur liste d'attente par le Directeur de la GGR, ou est retiré de la course par le Directeur de la GGR, alors la première personne qualifiée sur la liste d'attente se verra offrir cette place. Chaque personne sur liste d'attente devra être propriétaire de son bateau ou en avoir le droit d'usage au 1er octobre 2021 pour rester sur liste d'attente.

2.3.5. Pas plus de sept inscrits de même nationalité en classe SUHAILI

Seuls sept inscrits de même nationalité seront acceptés en catégorie SUHAILI jusqu'au 1er Janvier 2021. Cette règle pourra alors être assouplie, à la discrétion du Directeur de Course

2.4 Droits d'entrée à la GGR

Les droits d'entrée non remboursables seront de 16 000 Dollars australiens, payés en deux fois. 5 000 Dollars australiens lors de la demande d'inscription, et le solde des 11 000 Dollars australiens dans les 12 mois suivant l'inscription, ou au plus tard le 22 août 2021. Le paiement des frais d'inscription doit se faire par virement bancaire (à l'ordre d'Ocean Frontiers Pty Ltd). Il est de la responsabilité de chaque participant de demander ces coordonnées bancaires et de s'assurer que le paiement soit fait dans les temps. Les inscrits âgés de moins de 21 ans au départ

peuvent demander un remboursement intégral de leur inscription à leur passage aux Îles Canaries.

Uniquement si le sponsor de la GGR en apporte le financement, chaque participant franchissant la ligne d'arrivée avant 14:00 UTC le 14 juin 2023 se verra remettre une prime d'arrivée de 9 000 Euros. L'organisateur préviendra tous les participants de la possibilité de cette prime dès que possible, au plus tard le 22 août 2021. Si ce prix sponsorisé n'est PAS apporté par le sponsor, il n'y aura pas de prime d'arrivée de 9 000 euros. Cette prime, si elle est disponible, sera payée le 1er juillet 2023, moins, le cas échéant, les sommes dues à la GGR.

2.5 Le parcours de la GGR

2.5.1 Un tour du monde par l'Est

Le départ de la GGR se fera au large de LSO. Les participants descendront l'Atlantique du Nord vers le Sud.

Laissant :

- Une marque aux îles Canaries (à préciser) à bâbord
- l'Île de la Trinité (Trindade - BRA) à bâbord
- Une marque côtière à Cape Town (à préciser) à tribord
- 44° Sud à tribord jusqu'à 100° Est
- Cap Leeuwin à bâbord
- Une "porte" (à préciser) à Storm Bay en Tasmanie
- Îles Snares à tribord.
- Îles Bounty à tribord.
- WP 47° de latitude Sud et 174° de longitude Ouest à tribord.
- 47° de latitude Sud à tribord jusqu'à l'Est de 115° de longitude Ouest.
- WP 50° de latitude sud et 90° de longitude Ouest à bâbord.
- Cap Horn à bâbord
- Une marque côtière à Punta del Este (à préciser) à tribord
- Remontée de l'Atlantique du Sud vers le Nord. Puis vers la ligne d'arrivée à LSO.

2.5.2 Pénalités de course

Tout participant impliqué dans une collision avec tout navire, à tout moment après l'heure du départ, quelles que soient les responsabilités, recevra une amende de 500 Euros versée à la SNSM et devra continuer sa navigation. Les participants sont responsables de leurs propres réparations et aucun recours ne sera examiné. Naviguer du mauvais côté d'une marque de parcours est sanctionné d'une pénalité de trois jours à moins que la marque soit à nouveau passée dans le bon sens. Pour chaque heure passée au Sud de la limite Sud imposée par l'organisateur, une pénalité de trois heures sera appliquée. Un participant qui manquerait la porte de Hobart sera disqualifié.

Les pénalités de temps attribuées à un participant seront purgées dans une "Penalty Box" (à préciser dans les instructions de course).

Au passage au nord de 20 degrés de latitude Nord, le concurrent sous le coup d'une pénalité de temps doit alors revenir au sud de cette latitude (le temps de pénalité commence) et ne pas la retraverser au nord (dans les 40 milles de la longitude). Le participant peut alors faire route vers la ligne d'arrivée.

Les avenants à la course concernant les mesures de sécurité pour éviter la dérive des glaces et / ou la distance minimale de la côte à observer pour certains pays dans l'hémisphère Sud seront publiés au plus tard le 30 juillet 2022. Ces avenants pourront être mis à jour sur la base d'études réalisées sur la situation météorologique, la position des glaces, ou en consultation avec les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage.

2.6 Date du départ

La date de départ officielle sera le dimanche 4 septembre 2022 à 13:00, et la date limite de départ sera le 11 septembre 2022, à 13:00.

2.7 Limites de temps

2.7.1 Temps limite : il n'y a pas de temps limite pour la course.

2.7.2 Porte de Hobart après 12:00 locale le 31 janvier 2023

Un concurrent qui arrive à la porte de Hobart après 12:00 locale le 31 janvier 2023 devient un *GGR Voyager*, et ne peut pas poursuivre sa route en direction du Cap Horn avant 10:00 locale le 1er décembre 2023. Un concurrent en classe Chichester arrivant à la porte de Hobart après 12:00 locale le 31 janvier 2023 est disqualifié de la course.

2.7.3 Les navigateurs VOYAGER commençant en décembre 2023 sous leur propre responsabilité.

La couverture de sécurité 24/24 du PC course ne sera PAS assurée. L'équipe de gestion de crise de la GGR ne sera PAS opérationnelle. L'équipe de télémédecine 24/24 ne sera PAS opérationnelle, vous devrez donc utiliser le TMAS pour l'assistance et conseils en cas d'urgence. Les Voyageurs GGR devront poursuivre leur voyage en tant que marin indépendant en mer, en acceptant l'entière responsabilité de leurs actions. Un formulaire d'acceptation doit être signé, acceptant ces conditions et délivrant la GGR de toute responsabilité. Tous les enregistrements de RLS/EPIRB de la GGR seront annulés, rendus au contrôle du

navigateur et à sa gestion de sa sécurité pour le voyage de retour aux Sables d'Olonne. Le suivi des balises YB3i sera poursuivi sur la page de suivi de GGR et les unités YB3 seront déplombées pour une utilisation illimitée. Toutes les restrictions en matière de communication seront levées. Les téléphones satellites et autres appareils de communication seront libres d'utilisation. Tous les équipements interdits par cet avis de course seront libres d'utilisation, y compris les GPS, les routages météo, les cartes électroniques et les pilotes automatiques. Aucune couverture médiatique régulière du participant en mer par GGR ne sera prévue, mais des mises à jour occasionnelles pourront être postées jusqu'au retour aux Sables d'Olonne. En poursuivant le voyage de retour vers Les Sables, vous ne serez PAS un participant officiel de la GGR, mais vous ferez partie de la célébration de GGR.

2.8 PROLOGUE GGR GB Course SITraN

Une course SITraN Challenge est prévue à partir d'un port du Royaume-Uni, le dimanche 14 août. Tous les participants de la GGR doivent se rassembler à (à préciser) le 6 août 2022.

2.9 FORCE MAJEURE

Les organisateurs de la GGR ne peuvent être tenus responsables des risques de non-exécution ou de retard indépendants de leurs obligations, comme ceux décrits ci-dessous qui sont des cas de Force Majeure, avec tout le sens défini dans l'expression **Force Majeure**. Sont considérés comme cas de Force Majeure ou événements fortuits, en plus de ceux habituellement retenus par les jurisprudences des tribunaux, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Grève générale interne ou externe à l'entreprise ou tout conflit du travail, épidémies
- Blocage des moyens de transport ou d'acheminement pour quelque raison que ce soit
- Catastrophes naturelles (gel, tremblement de terre, tempête, inondations, dégâts, catastrophe nucléaire, etc.)
- Attaques terroristes, émeutes ou guerres
- Restrictions gouvernementales ou légales
- Interruption ou dysfonctionnement des moyens de communications nationaux ou internationaux
- Interruption ou perturbation des réseaux électriques et de télécommunications

- Et tout autre événement imprévu qui dépasse le contrôle raisonnable de l'Organisation dans l'exécution normale de l'événement GGR.

Dès le cas de force majeure connu, la GGR informera immédiatement les participants de son incapacité à exécuter sa prestation et s'en justifiera auprès d'eux.

La suspension des obligations de la GGR ne peut en AUCUN CAS entraîner sa responsabilité civile pour incompétence, ni le paiement de dommages ou pénalités. En participant à la course, les concurrents sont d'accord sur ce point et ne le contesteront jamais.

3. LES RÈGLES

3.1 Les principes de la Golden Globe

Les principes de la Golden Globe seront:

Créer un tour du monde unique, en solitaire et sans escale, version rétro, à l'image de la course originelle *Sunday Times Golden Globe*, qui replonge les marins dans l'âge d'or de la voile : *"un marin, un bateau face aux plus grands océans du monde"*. Donner aux marins de tous âges l'opportunité de naviguer autour de la planète, au sein d'une flotte de bateaux similaires et abordables, dans l'esprit de Suhaili.

3.1.1 En solitaire

Il doit être entendu et convenu que le skipper s'engage, en prenant part à la GGR, à naviguer en solitaire et faire face seul à tous les événements qui surviendront pendant la Golden Globe. Il / elle ne peut embarquer qui que ce soit à bord de son bateau entre le moment du départ et la ligne d'arrivée.

3.1.2 Sans escale

Il est entendu et convenu que le parcours n'autorise aucune escale. Toute immobilisation du bateau ou débarquement du skipper seront limités comme décrits dans la section "Chichester".

3.1.3 Sans assistance

Il est entendu et convenu qu'en aucune circonstance, le skipper ne peut recevoir aucun type d'assistance matérielle ou d'aide extérieure, qu'elle soit demandée ou offerte, y compris : l'assistance météo personnalisée ou tout autre conseil ou avis météo autres que la lecture de rapports standards officiels provenant de la **World Meteorological Organization (WMO)** rapport météo textes HIGH SEAS de toute autorité nationale ou bureau météo.

3.1.3.1 Le routage est interdit

L'aide météorologique ou géographique personnalisée ou privée, également appelée "routage" est interdite. Le Routage est interdit 24h avant le départ de la Course.

Une déclaration signée par laquelle chaque skipper s'engage à respecter cette règle, tant à titre personnel qu'à celui de son sponsor et de son équipe à terre, sera exigée avant le départ. Une déclaration sur l'honneur attestant de leur conformité avec cette règle lors de la GGR devra également être signée après l'arrivée de chaque skipper.

Les sources d'information météorologiques autorisées pendant la GGR et leurs modes de réception sont définies seulement comme **World** Meteorological Organization (WMO), prévisions écrites de HAUTE MER et prévisions RADIO HF METEO-FAX reçues à bord de la part d'une autorité nationale de prévision météorologique de tout pays, délivrées par texte et lues aux skippers. Les informations de Windyty, Predictwind et autres logiciels de prévisions sont interdites. Les participants sont autorisés à échanger librement sur la météo et leur route entre eux, ou avec d'autres marins en mer ne participant pas à la course qui pourraient fournir des informations provenant de sources publiques librement accessibles.

3.1.3.2 Aide ou assistance extérieure

Au cours de la GGR, un skipper ne peut pas avoir de contact physique et / ou matériel avec quiconque, ni avec aucun autre navire ou aéronef. Il ne peut être approvisionné en quelque matériel et de quelque façon que ce soit. En cas de dommages nécessitant réparation pour que le voilier puisse terminer le voyage, ou toute autre raison "appropriée", le skipper peut recevoir des conseils de son équipe à terre, ou toute autre personne, par radio uniquement ou oralement à proximité. Les réparations ne devront être faites que par le skipper.

3.1.3.3 Positions GPS des concurrents via la balise GGR et AIS Marine Traffic

La réception des coordonnées de position Lat/Long de tout participant à la GGR (par toute méthode de communication que ce soit) provenant de la balise GGR ou de l'AIS Marine Traffic est interdite à tout moment. Pénalité de 48 heures à la 1ere infraction. Disqualification à la deuxième infraction.

3.1.4 Contact téléphonique

Un skipper ne peut communiquer avec le PC Course de la GGR que par un téléphone fourni par l'organisation ou le système d'envoi de texto YB3 pendant le voyage, et ne peut pas utiliser ces moyens pour contacter qui que ce soit d'autre,

sauf en cas d'urgence et seulement pour assistance vitale. L'organisateur doit alors être prévenu dès que possible.

Un participant qui passe un appel téléphonique par satellite non autorisé sera, après examen de tous les faits relégué en classe Chichester, ou s'il s'agit d'une première infraction et qu'aucune assistance matérielle n'est prouvée, le participant pourra se voir infliger une pénalité de 24 heures à la discrétion du Président ou du Directeur de la GGR et avec l'approbation du JURY.

Aucun autre téléphone ne doit être à bord à partir du moment où la CARTE VERTE du bateau a été délivrée, sauf autorisation écrite de l'organisateur.

3.1.5 Conditions d'amarrage

Un skipper ne sera pas autorisé à entrer dans quelque port que ce soit, pour accoster au ponton, se mettre à couple d'un autre navire, ou aller à terre au-dessus du niveau le plus haut de la marée haute. Un skipper peut se mettre au mouillage par ses propres moyens, ce qui signifie sans aucune aide extérieure, pour effectuer les réparations essentielles à sa sécurité ou celle de son bateau et / ou qui pourraient lui permettre de terminer la GGR.

Un skipper qui voudrait se mettre à quai ou à couple d'un bateau, aller à terre, recevoir une assistance extérieure ou se faire donner du matériel ne peut le faire que dans le port de LSO et après avoir reçu l'autorisation préalable du Directeur ou du Président. Le participant sera autorisé à reprendre le départ de la GGR à tout moment avant le 11 septembre 2022 à 13 :00, soit la date limite de départ.

En cas de modification de la configuration du bateau (nouveau mât mis en place après démâtage ou autre événement important) après l'intervention et / ou des réparations effectuées dans le port de LSO, après avoir terminé la vérification de sécurité obligatoire et délivré une nouvelle carte verte, un rapport d'expert prenant en compte la nouvelle configuration du bateau sera demandé par le comité de la GGR avant que le skipper ne puisse reprendre la mer.

3.1.6 Assistance médicale et paramédicale

L'intervention directe d'un médecin à bord est interdite. Les conseils médicaux à distance par téléphone satellite, radio ou autre sont autorisés.

Un avis médical autorisé signifie n'importe quelle intervention à distance d'un docteur pour aider un compétiteur à s'administrer le traitement nécessaire après un accident à bord ou l'aggravation d'une situation existante.

Le skipper doit D'ABORD informer le médecin du service médical de la GGR si possible chaque fois qu'il / elle requiert un avis médical ou doit consulter un fournisseur TMAS (*Telemedical Maritime Assistance Service*) et notifier auprès du médecin de la GGR dès que possible après l'événement du problème, le diagnostic et le résultat.

3.1.7 Bris du scellé du Pack Sécurité

Si, pour quelque raison que ce soit, le scellé du Pack Sécurité GPS vient à se briser, après examen de tous les faits et à la discrétion du Directeur de la GGR, le participant sera automatiquement relégué en classe Chichester, qui n'autorise qu'une seule escale, et ne sera éligible à aucun des trophées de la Golden Globe Race, prime d'arrivée, plaque de participation ou position dans le classement officiel de la course. Il sera néanmoins maintenu dans l'événement et relégué en classe Chichester dont il rejoindra le classement. Il recevra alors une plaque commémorative "Chichester", attestant d'un tour du monde effectué avec une seule escale, à condition d'arriver au plus tard le 14 juin 2023 à 15:00.

3.1.8 Escales ou assistance

Si, pour quelque raison que ce soit, un participant reçoit une aide matérielle quelconque ou fait une escale dans un port non validé, après examen de tous les faits et à la discrétion du Directeur de la GGR, il sera automatiquement relégué en catégorie Chichester et ne sera pas éligible à un quelconque trophée de la GGR, prime d'arrivée, plaque de participation ou position dans le classement officiel de la Golden Globe Race. Il sera néanmoins maintenu dans l'événement et relégué en classe Chichester dont il rejoindra le classement. Il recevra alors une plaque commémorative "Chichester", attestant d'un tour du monde effectué avec une seule escale, à condition d'arriver au plus tard le 14 juin 2023 à 15:00.

3.1.9 Equipements interdits

3.1.9.1 Rétro

En tant qu'événement RÉTRO et de manière générale, seuls les équipements qu'avait Robin Knox Johnston sur Suhaili peuvent être utilisés: si cet équipement n'était pas à bord de Suhaili, alors vous ne pouvez pas l'utiliser. Certains objets considérés comme des éléments de sécurité, sont exemptés d'interdiction et sont listés dans cet Avis de Course. Tous les équipements embarqués à bord de Suhaili sont décrits dans le livre de RKJ, "*A world on my own*". Les objets habituels suivants ne sont PAS autorisés : GPS, radar, AIS, traceurs et cartes électroniques, instruments de mesure du vent électroniques, pilotes automatiques électriques, journaux de bord électroniques, téléphone mobile, iPhone, iPod, iPad, Kindle, ou tout équipement informatique, moteurs à propulsion électrique, lecteurs CD, montres / horloges électroniques, caméras vidéo GPS **avec lecture de la position** et appareils photos numériques, équipement satellite de toute sorte, jumelles numériques, calculatrices scientifiques de poche, horloges ou montres électroniques, dessalinisateurs, fibres de carbone, Spectra, Kevlar, Vectran, tout matériel high-tech, gréement rod. En cas de doute au sujet d'un équipement approuvé ou interdit, le skipper doit demander une clarification immédiate, auprès de l'organisateur.

Voir l'annexe 5 pour plus de détails sur l'achat de films et de films super 8 de 35 mm.

3.1.9.2 Carte Verte

À l'issue de l'inspection du matériel de sécurité et des visites du bateau avant le départ de la course à LSO, le participant se verra remettre une CARTE VERTE. Une fois celle-ci délivrée, le bateau est soumis à la règle du matériel interdit, ce qui signifie qu'aucun matériel interdit (à part des appareils photos et vidéos numériques jusqu'au jour du départ) ou que toute personne en possession de matériel interdit n'est autorisée à monter à bord du bateau sans la permission écrite du Directeur de la GGR. Toute violation de cette règle signifie la disqualification de l'événement.

Une fois la carte verte délivrée, le Directeur de la GGR ou toute personne déléguée par lui, a jusqu'à 24 heures après le passage de la ligne d'arrivée pour demander au skipper de s'arrêter pour être inspecté. Le directeur ou la personne déléguée peut alors embarquer sans préavis pour vérifier la présence de matériel électronique sans que le skipper ne puisse s'y opposer. Tout participant n'obtempérant pas immédiatement à cette demande et ne coopérant pas sera disqualifié de l'événement.

3.1.10 Équipements autorisés

Les équipements actuellement approuvés et non mentionnés ici incluent: lampes et ampoules LED, réfrigération, bloqueurs, winchs manuels, enrouleurs de voiles d'avant, haubanages inox incluant le Dyform, ridoirs, freins de bôme, machine à écrire, autoradio à cassettes basique, perceuse sans fil 12V, casque analogique et quelques objets parfois autorisés par l'organisateur. Transpondeur AIS sans lecture de position GPS, radio HF, météo fax. Caméras sans lecture de position GPS et drones soumis à approbation du comité.

3.1.11 Moteur

Les arbres d'hélice ne sont pas plombés. Le moteur peut être utilisé pour la propulsion à tout moment, sans pénalité, à l'exclusion des 30 milles après le départ et dès 250 milles avant l'arrivée. Les réservoirs de carburant sont remplis au maximum avant le départ. À la fin de la GGR, les réservoirs sont à nouveau remplis en notant les litres consommés. Pour chaque litre consommé au-delà de 25 litres, une pénalité de deux heures sera ajoutée au temps total écoulé pour calculer le temps de parcours officiel du participant.

3.1.12 Disqualification

La non-conformité à l'une ou plusieurs de ces règles amènera le skipper à l'abandon, à moins que l'incident ne réponde aux exceptions décrites dans cet Avis de Course. Si une infraction est établie par décision du jury, la pénalité appliquée sera la disqualification.

3.1.13 Plaintes

La GGR n'a **PAS de Règles de Course à la Voile** et PAS de procédure traditionnelle de réclamation. Il s'agit d'une "*aventure dans l'esprit des premières courses autour du monde*". L'inscription se fait sur invitation uniquement et pour être acceptée, le participant accepte ces simples dispositions. Il n'y a PAS de réclamations ou de procédure de réclamation. Si vous demandez une **clarification** ou une **consultation** sur tout sujet après le 3 septembre 2022, elle sera considérée par le JURY dans l'esprit de la GGR. Les **demandes de clarification** doivent être faites par écrit ou par appel téléphonique enregistré et ne seront acceptées que venant des inscrits ou des Chefs d'Équipe. Des frais de 150 Euros sont exigés pour chaque demande de clarification et consultation officielle. Une réponse formelle sera donnée à toutes les **demandes de clarification officielles** et sera rendue publique. La décision du jury est définitive.

3.1.14 Eau de secours

Un concurrent doit finir la course avec la réserve de secours de 8 litres d'eau et le sac de sécurité tous deux scellés. Dans le cas contraire, une pénalité de 24 heures sera appliquée pour chaque scellé rompu. Par ailleurs, si le scellé de sécurité sur le dessalinisateur manuel *Survivor 06* est rompu, le concurrent se verra appliquer une pénalité de 72 heures.

3.2 Les exceptions à l'application de ces règles

Les exceptions à l'application de ces règles seront :

3.2.1 Préambule

Toute exception à l'application de ces règles sera autorisée et approuvée par écrit par le Directeur de Course de la GGR ou son Président. Elle ne sera accordée que si elle permet à un bateau de continuer à participer à l'événement. La demande sera vérifiée par le Directeur de Course de la GGR ou son Président, qui useront de tous les moyens disponibles et à leur discrétion.

A la demande du Président de la GGR suite à la sollicitation d'un autre participant ou de l'organisateur, la mise en œuvre de ces exceptions pourra être soumise à l'examen du jury et pourra entraîner une pénalité (en temps, financière ou les deux) pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Assistance météorologique ou géographique personnalisée dans des situations dangereuses.

Le Directeur de la GGR ou le Président peuvent informer un skipper ou un groupe de skippers d'une situation météorologique, de la présence de glace dérivante, ou de tout autre phénomène jugé dangereux par le Directeur de la GGR, via la balise satellite ou par tout autre moyen d'information jugé fiable. Dans ce cas, il donnera toutes les informations nécessaires au skipper ou groupe de skippers pour qu'il puisse éviter les zones les plus dangereuses, ou leur indiquer les conditions les plus sûres.

Lorsqu'un skipper a besoin d'assistance, ou si un bateau est en danger, le Directeur ou le Président de GGR peut demander à un skipper ou à un groupe de skippers de se dérouter pour rejoindre le skipper ou le bateau en danger le plus rapidement possible. Le concurrent n'est obligé d'obéir à ces demandes que dans le cadre des conventions internationales.

3.2.2 Extrême urgence

En cas d'extrême urgence, à la demande du service médical ou du médecin de la GGR et en accord avec la direction de la GGR, des médicaments peuvent être donnés à un skipper malade par un autre skipper lors d'un arrêt médical exceptionnel. La liste de ces médicaments devra être approuvée à l'avance par le service médical de la GGR. Cette procédure fera l'objet d'un rapport détaillé au jury qui décidera si un examen est nécessaire.

3.3 Les opérations de secours et d'assistance en mer

Les opérations de secours et d'assistance en mer sont régies par les règles internationales en vigueur, notamment la convention internationale de 1960 et 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et la Convention de Hambourg sur la recherche et le sauvetage en mer (S.A.R.) de 1979. Les traités internationaux mentionnés ci-dessus, soutenus par les fondamentaux de la "loi de la mer" rendent obligatoire pour tous les bateaux ou skippers l'assistance à toute personne ou bateau en danger. Face à cette situation, le skipper devra immédiatement après s'être dérouté pour porter secours, rendre compte au Directeur de Course de tous les détails de la situation afin que le jury puisse établir les faits et rendre une décision concernant une compensation de temps pour sa course.

3.4 Les règles de navigation à la voile

Note : la GGR peut à tout moment modifier l'avis de course ou les règles de navigation même après le départ, et il est de la responsabilité des participants

d'appliquer ces règles.

Les règles suivantes s'appliqueront :

3.4.1 Documents applicables

- a) Toutes les règles de navigation appliquées par les gouvernements Britannique et Français.
- b) Les instructions de navigation de la GGR 2022-23 et leurs avenants.
- c) Toutes les sections internationales du RIPAM.
- d) Les règles de l'IMO pour la prévention de la pollution en mer.
- e) Les règles de la GGR concernant les équipements spéciaux.
- g) L'Avis de Course du Golden Globe 2022-2023, ses annexes et toute modification ultérieure.
- h) Questions fréquemment posées.

3.4.2 Documents de référence

Les avis concernant l'organisation opérationnelle de la GGR, sécurité, inspection des bateaux, présence des skippers et des chefs d'équipe aux briefings de la GGR, interviews médias avant et après la GGR seront délivrés et signés par le Directeur de la GGR ou le Chairman. Ils seront les seuls documents auxquels les compétiteurs pourront se référer.

Les conditions de sortie de la marina de la GGR à LSO lors du premier départ possible le 4 septembre seront spécifiées par un avenant aux Instructions de Course de la GGR. Les participants se rendront par leurs propres moyens jusqu'à la zone de départ.

3.4.3 Sauf mention explicite ailleurs :

- en cas de conflit entre les règles,
- en cas d'incertitude sur la prévalence ou sur les règles qui s'appliquent dans un cas particulier,

le jury décidera de la règle applicable.

Les titres dans l'Avis de Course et les Instructions ne font pas partie des règles.

3.4.4 Langue

La langue officielle de la GGR est l'Anglais .

3.4.5 Règles de navigation

Pour la GGR, la partie B (règles de conduite et de navigation) du Règlement International pour la Prévention des Abordages en Mer (RIPAM) s'appliquera.

3.4.6 La porte de Hobart

Tous les bateaux doivent naviguer dans Storm Bay, Hobart, Tasmanie, en passant par une «porte» (position à préciser) et affaler toutes les voiles si cela est possible en toute sécurité. Le participant peut mouiller, s'amarrer, avancer au moteur ou dériver ou pendant ce temps, mais ne peut pas franchir à nouveau la porte pour continuer jusqu'au Cap Horn avant au moins 90 minutes. Le participant est alors libre de franchir cette barrière symbolique à tout moment. Le skipper sera accueilli par le bateau officiel de la GGR, l'organisateur de la course et les médias. Le participant peut alors transmettre films, photos et lettres. Cela ne modifie pas le statut des participants à la course, qui reste sans escale et sans assistance.

Le Pack Sécurité doit être présenté pour l'inspection du scellé lorsque le bateau est "à l'intérieur" de la porte. Si le scellé est brisé, des pénalités s'appliqueront. En fonction de l'approbation de l'*Australian Border Force* (à confirmer), un nouveau Pack Sécurité peut-être échangé pour le reste du parcours de la Golden Globe Race si le scellé semble cassé.

3.4.7 Catégorie Chichester – Pack Sécurité

Un participant qui brise le scellé de son Pack Sécurité contenant le traceur GPS portable ne sera pas éligible pour les trophées officiels du Golden Globe, les primes d'arrivée, les plaques GGR, ou au classement officiel de la GGR. Il peut cependant rester dans l'événement et être relégué en classe "Chichester" pour être classé dans cette catégorie. Il recevra une "Plaque Chichester" commémorative, à condition d'arriver au plus tard le 14 juin 2023 à 15:00.

3.4.8 Catégorie Chichester - Disqualification

Un participant à la classe "Chichester" forcé de faire une seconde escale ou de briser à nouveau le scellé de son pack de sécurité sera exclu de l'événement.

3.4.9 Pollution

Les règles de l'OMI pour la prévention de la pollution en mer s'appliqueront. Ce qui suit s'applique à la GGR: "Jeter à l'eau de petites quantités de ce qui est généralement accepté comme matière biodégradable comme les épluchures de fruits et les brins de laine d'une voile, est autorisé." Tous les participants doivent préparer un PLAN DE GESTION DES DÉCHETS : traitement des déchets, estimations

en kilos des quantités de plastique, verre, canettes d'aluminium à bord, lors de l'inspection finale de sécurité.

3.4.10. Marques côtières à contourner

Les marques côtières à contourner aux îles Canaries, Cape Town, et **Punta del Este** sont obligatoires. Les skippers doivent s'approcher des marques côtières à contourner avec un ris dans la grand-voile. Une fois à proximité des marques côtières à contourner, les skippers doivent affaler toutes les voiles d'avant et spinnakers pendant 20 minutes s'ils peuvent le faire en toute sécurité, ne se servant que de la grand-voile arisée, même si aucun bateau officiel n'est là pour les attendre. Tout skipper ne se conformant pas à cette obligation sera pénalisé. Cette pénalité selon les circonstances sera au minimum de 24 heures, au maximum la disqualification et/ou une amende maximale de 5 000 Dollars australiens.

3.5 Navigation

3.5.1 Journaux de navigation

Toutes les notes, observations et calculs astronomiques pour l'ensemble du voyage doivent être clairement consignés dans des documents séparés. Un journal des communications indiquant la date, l'heure et la méthode utilisée pour transmettre chaque rapport de position hebdomadaire à l'organisateur doit être tenu. Ces deux documents doivent être remis au Directeur de la GGR à la fin du voyage et dans les 24 heures suivant le passage de la ligne d'arrivée. Il est de la responsabilité du participant de sécuriser ces documents, de s'assurer qu'ils restent lisibles et qu'ils constituent une preuve documentaire du respect de la non-utilisation d'un GPS. Tout manquement à cette obligation peut entraîner la disqualification de l'événement.

3.5.2 Positions libres

Un participant est libre de demander à tout navigateur en mer sa position pour l'aider à déterminer sa propre position à tout moment, et demander à ce que sa position soit signalée ensuite aux organisateurs de la GGR. Un numéro d'assistance téléphonique GGR disponible 24/24 et/ou une adresse e-mail seront donnés aux participants à cette fin. Dans de telles circonstances, la position déclarée, la date et l'heure, le nom du navire et l'indicatif d'appel doivent également être consignés dans le journal des communications du participant. Cette information doit être fournie aux organisateurs à la fin du voyage pour examen. Le non-respect de cette règle implique une pénalité de temps.

3.6 Circonstances exceptionnelles

Dans des circonstances exceptionnelles et dans des situations susceptibles d'affecter la sécurité du skipper, le Directeur de la GGR ou une personne habilitée peut fournir des directives spécifiques auxquelles le skipper doit se conformer.

Ces nouvelles directives seront émises pour répondre aux circonstances exceptionnelles, et seront traitées de la manière la plus efficace. Les directives pourraient modifier un ou plusieurs des articles inclus dans cet Avis de Course ou d'autres règles applicables mentionnées ci-dessus. Dans ce cas, les directives seront soumises au jury dans un rapport détaillé.

3.7 Engagement des participants

En participant à la GGR, les skippers s'engagent à :

- Se conformer à toutes les règles et directives du Directeur de la GGR.
- A la demande du Directeur de la GGR et / ou du Comité de la GGR ou du Jury, fournir des informations sur la navigation, sa route et son choix de route, les informations météorologiques utilisées, les incidents de voyage ou tout autre problème lié au voyage. Une liste de tous les contacts avec lesquels le skipper a communiqué, y compris l'identité, la date, la méthode de contact et la nature de la conversation, y compris avec l'équipe à terre ou toute autre personne (sauf les autres participants) ou navire pendant le voyage. Il doit produire un résumé du contenu de ces communications. Si ces informations et / ou communications ont été données ou établies sous forme d'échanges radio HF ou VHF, d'appels téléphoniques ou de toute autre forme de communication entre le skipper et un ou plusieurs correspondants à terre ou en mer. Ne pas fournir précisément ces informations, expose le skipper à une possible disqualification.

3.8 Médias

Le participant est conscient que la GGR générera un intérêt important de la part de personnes souhaitant suivre les skippers avant, pendant et après la GGR. Les organisateurs ont une responsabilité envers ces personnes, envers les sponsors de l'événement, et le skipper engagé, de générer du contenu média. En s'engageant dans la GGR, le participant accepte d'assister et de fournir les contenus médias mentionnés à l'annexe 6 et à tout autre moment jusqu'au départ, ou lorsqu'il reçoit une demande officielle spécifique de contenu pour alimenter le site web ou les mises à jour sur les médias sociaux.

Le skipper sera également tenu de porter le marquage choisi et fourni par

l'Organisateur et arboré de la manière indiquée par le Directeur de la GGR. Le skipper sera tenu de fournir des détails sur les expériences vécues à bord pendant la course, à la demande du Directeur, du Producteur Exécutif ou du Responsable des Médias de GGR. Tout manquement résultera en une pénalité ou une amende.

3.9 Droit d'interdire les jeux d'argent

La Golden Globe Race est une aventure sportive et humaine à haut risque avec un suivi public. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit d'interdire toute forme de jeu d'argent ou de pari en lien direct ou indirect avec la Golden Globe. Si nécessaire, l'organisateur sera vigilant dans la surveillance de cette activité et prendra des mesures juridiques immédiates contre toute personne ou groupe de personne qui enfreindrait cette règle, indépendamment de sa/leur situation géographique.

4 Skipper

Toutes les règles énoncées ci-dessous s'appliquent au skipper.

4.1 L'âge du participant

La GGR est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus au 30 Juin 2022.

Un participant âgé de moins de 21 ans au départ de la GGR sera remboursé intégralement de ses frais d'inscription lors du passage du dépôt de films aux Îles Canaries.

4.2 Passeport

Chaque skipper doit détenir un passeport **et un visa ETA australien pour la porte de Hobart** valide au moins jusqu'en Décembre 2023.

4.3 La nationalité du participant

La nationalité du participant sera rendue publique par l'organisateur de l'événement.

4.4 Licences

Chaque participant doit être en possession de toutes les licences et certificats d'immatriculation exigés par son autorité nationale (indiqués sur les papiers d'immatriculation des bateaux), y compris mais non limité à, licence d'opérateur de navire, licence de radio marine pour tous les types d'équipements obligatoires installés, licence radio et indicatif d'appel, certificats d'enregistrement des EPIRB et PLB, et documents d'immatriculation du bateau. Les participants Français n'ont pas l'obligation de la licence FFV.

4.5 Qualification pour s'inscrire

Une expérience de 4 000 milles nautiques au large est requise AVANT la demande d'invitation à l'inscription.

4.5.1. DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

Chaque skipper doit fournir dans son dossier de préinscription, une preuve documentaire d'au moins 8 000 milles marins de navigation au large, détaillant les voyages entrepris, les navires utilisés, la position dans l'équipage, les routes empruntées et les conditions météorologiques moyennes rencontrées. Ce document doit être reconnu comme vrai et correct par une autorité officielle et

reconnue du monde de la voile, d'un club de voile reconnu et d'au moins une autre personne non liée par la naissance au participant. Les coordonnées des signataires doivent être fournies. Une expérience de navigation en solitaire océanique documentée de 2 000 milles nautiques supplémentaires doit également être prouvée, et dûment approuvée de la même manière, et fournie dans le dossier d'inscription.

4.5.2 2000 miles en solitaire sans escale supplémentaires

Un "Plan de Navigation Approuvé" supplémentaire de 2 000 milles au large en solitaire, sans escale, sur le bateau utilisé pour la GGR, avec une balise satellite, en utilisant un régulateur d'allure (pas de pilote électrique), avec un journal de navigation astronomique à présenter à la GGR, doit être fait avant le 1er août 2022. Tous les autres outils de navigation incluant le GPS et AIS non restreints peuvent être utilisés pour ce voyage.

4.5.3. Désinscription par la GGR

Si, à tout moment avant ou pendant la GGR, les organisateurs considèrent le skipper inapte à naviguer ou continuer sa navigation, l'inscription peut être annulée et le participant désinscrit de la GGR. Un remboursement partiel des frais d'inscription (n'incluant pas le droit du sponsor) est la seule considération accordée dans les situations exceptionnelles. Aucune raison concernant l'annulation de l'inscription ne sera donnée par les organisateurs ou le Directeur de la GGR. Leur décision sera définitive et en s'inscrivant à la Golden Globe, le participant accepte cette règle et accepte de ne jamais la contester.

4.6 Cours de formation et certificats

Chaque skipper doit avoir participé aux certifications obligatoires suivantes:

- Un certificat STCW 95 A-VI / 4-2 (compétence en soins médicaux) ou équivalent stage ISAF / World Sailing.
- Un stage de survie approuvé par STCW 95 ou ISAF/WS.
- Ces stages doivent être effectués entre juin 2021 et juillet 2022, **sauf pour les certificats existants valides au moins jusqu'en Septembre 2023**. Les certificats respectifs de ces stages seront ajoutés au dossier d'inscription.
- En outre, l'Organisateur dispensera une formation Sécurité et Sauvetage obligatoire de deux jours le **9 août 2022** à (à confirmer) et le **23 août 2022** à LSO. La non-assistance à ces formations obligatoires peut entraîner la disqualification de l'événement.

4.7 Examen médical préalable

Avant le début de la GGR

Chaque skipper doit subir un examen médical et dentaire approfondi approuvé par la GGR entre le 1er mai et le 30 juin 2022 et doit fournir son dossier médical complet dans son dossier d'inscription. Si les organisateurs jugent le participant inapte à naviguer pour des raisons médicales, les frais d'inscription seront remboursés.

Pendant le voyage

L'organisateur a désigné MSOS.ORG.UK comme Service Médical Officiel ou Médecins. Chaque skipper pourra consulter ce médecin avant et pendant le voyage par téléphone satellite. Ce médecin examinera et conservera tous les dossiers médicaux des inscrits en toute sécurité et confidentialité pour référence future, et pour assurer la liaison avec les fournisseurs internationaux de TMAS si nécessaire.

4.8 Participation obligatoire

Les présences obligatoires spécifiées ci-dessous s'appliquent à chaque :

- Skipper
- Chef d'équipe
- Bateau

Il est précisé ci-dessous à qui s'applique chaque obligation.

4.8.1 Avant le départ

Chaque skipper et son chef d'équipe doivent être présents lors des conférences de presse, relations publiques, événements et briefings des Directeurs de la GGR, incluant mais sans s'y limiter, aux dates suivantes :

- Décembre 2021, Conférence obligatoire LSO/Paris 2-3 jours
- Du samedi 20 août jusqu'au dimanche 4 septembre. Village officiel de la GGR.

En plus des obligations mentionnées ci-dessus, les organisateurs peuvent organiser une ou plusieurs conférences de presse. Il appartiendra à chaque participant de s'assurer que :

Le skipper et le Chef d'Équipe seront présents à (annonce à venir) et LSO du (à confirmer) au (à confirmer), ou jusqu'à ce que le skipper prenne le départ de la

course, et seront disponibles pour ces conférences de presse ou séances photos.

4.8.2 Après l'arrivée

- Le premier participant de retour à LSO doit être disponible pour les organisateurs durant les cinq premiers jours suivant le passage de la ligne d'arrivée pour les engagements médiatiques. Le premier voilier doit rester à LSO jusqu'à une semaine après l'arrivée du troisième bateau.
- La présence du premier voilier et skipper de la GGR sera obligatoire à LSO au moins 24h avant l'arrivée du 2ème concurrent. Le deuxième voilier doit rester aux Sables jusqu'à une semaine après l'arrivée du troisième bateau. La présence des premier et deuxième détenteurs du record du Golden Globe est obligatoire à LSO pour l'arrivée du troisième détenteur.
- La présence de chaque bateau amarré au ponton de la Golden Globe sera obligatoire pendant 7 jours après avoir franchi la ligne d'arrivée. Cette présence sera placée sous la responsabilité du Chef d'Équipe.
- La participation sera obligatoire pour tous les skippers classés de la Golden Globe à un certain nombre d'activités de relations publiques, au profit de l'organisateur pendant 2 jours au cours des 6 mois suivant la fin de l'événement. Tous les frais de déplacement encourus pour assister à ces événements, et les frais de subsistance seront payés par le commanditaire de l'événement, sur réception des attestations de dépenses.
- La participation de chaque skipper aux célébrations de clôture de la Golden Globe et aux célébrations de remise des prix sera obligatoire.
- La participation de chaque skipper à des débriefings sur l'événement, les accidents ou les incidents liés à la sécurité pendant le voyage de la Golden Globe et une étude ultérieure de ceux-ci seront obligatoires.

4.9 Rapport de position

Les participants doivent faire un rapport de position obligatoire au PC Course de la GGR par radio HF, ou tout autre moyen (à l'exception de l'envoi de texto par balise ou téléphone satellite) au moins une fois tous les 14 jours, sauf si leur balise YB3 ne fonctionne pas, auquel cas ils devront envoyer un rapport de position tous les 7 jours. Tout manquement à cette obligation, et à l'envoi de plus d'un rapport consécutif pourra entraîner une pénalité de 200 Euros TTC pour chaque rapport non envoyé par la suite, ou une pénalité de temps.

Les participants doivent contacter le PC Course de la GGR par téléphone satellite au jour qui leur a été attribué, au moins une fois par semaine, dans les 30 minutes de l'heure indiquée, ou sur demande du PC course par texto. Une partie de ces appels

téléphoniques pourra être convertie en un fichier sonore à inclure sur le site web de la Golden Globe. Ne pas effectuer cet appel téléphonique satellite au jour et heure choisis pourra entraîner une pénalité de 100 Euros TTC à chaque manquement, ou une pénalité de temps.

Les participants sont libres d'appeler le siège de la GGR avec le téléphone satellite à tout moment, pour faire un "RAPPORT DE SÉCURITÉ" volontaire. Aucune information provenant de ce RAPPORT DE SÉCURITÉ ne sera transmise à une partie tierce, à moins que le Comité de la GGR ne l'estime approprié.

Le téléphone satellite ne restera PAS allumé 24 heures sur 24. Les balises satellites YB3i et la balise de messages texte satellite YB3 DOIVENT ÊTRE ALLUMÉES 24/24h, pour que l'organisation de la GGR puisse surveiller la progression et entrer en contact avec le concurrent en cas de besoin. Seuls les appels vitaux d'extrême urgence (*life saving*) et appels au PC Course GGR peuvent être effectués via le téléphone satellite. D'autres téléphones satellites supplémentaires, balises de texte ou balises satellite ne sont PAS AUTORISÉS à bord, sauf autorisation écrite de l'organisateur. Tout appel Iridium Sat détecté par Iridium à partir de la position relative du bateau d'un concurrent sur une autre carte SIM à tout moment peut entraîner une disqualification. Tout appel Inmarsat détecté à partir de la position relative du bateau d'un concurrent peut entraîner la disqualification.

4.10 Suivi par satellite et textos bidirectionnels

Le Golden Globe **recourra** à www.YBTracking.com en tant que fournisseur officiel de services de géolocalisation et de communication textos pour la durée de l'événement, **des versions personnalisées de la balise YB3 Professional seront fournies à chaque participant.**

Ces balises auront l'écran GPS et la fonction Bluetooth désactivés pour le voyage, de sorte que les participants ne puissent pas déterminer leur position ou modifier l'adresse d'envoi d'e-mail à laquelle les messages sont transmis. Tous les messages textes seront envoyés simultanément à une adresse e-mail ou SMS au choix des participants, à la page Facebook GGR, Twitter et la page web GGR, visibles par tous. Les participants NE DOIVENT PAS envoyer de message dans les six heures suivant le précédent message, ou devront payer une pénalité de 50 Euros. Des messages jusqu'à 150 caractères sont possibles. Au moins un message par **semaine** DOIT être envoyé ou une pénalité de 50 Euros pourra être appliquée. Aucun message de sujet logistique n'est autorisé. Tous les messages sont normalement rendus publics à la

discrétion de la GGR.

L'organisateur préenregistrera 10 messages standards dans chaque balise. Chaque participant doit fournir à l'organisateur de la course, l'adresse e-mail de leur Chef d'Équipe pour la réception des textos dans son dossier d'inscription. Seuls les organisateurs seront en mesure d'envoyer des messages texte aux balises YB3 à bord de chaque voilier. Chaque participant **devra avoir** trois balises satellites à installer à bord. Les participants peuvent acheter des balises supplémentaires auprès de l'organisateur si nécessaire.

A) Une balise YB3i montée avec accessoires, alimentée par les batteries du bateau et émettant une position toutes les deux heures sur la cartographie du site de la Golden Globe. Cette cartographie affichera les classements en direct de la flotte, la route parcourue, etc. Le rythme d'émission des positions peut être modifié à tout moment par l'organisateur (depuis le PC Course par satellite) jusqu'à 5 minutes en cas d'urgence ou à l'approche d'une marque côtière. Une version imprimée du manuel de l'utilisateur et un aimant de recalibrage doivent être à bord.

B) Une balise position/texto personnalisée «Golden Globe YB3» et un étui de protection à monter en sous la table à cartes, alimentée / rechargée par une prise allume-cigare 12v. Cette unité émet une position toutes les 24 heures pour confirmer que le système de radiomessagerie est allumé. Dans le cas où la balise YB3i installée ne fonctionnerait plus, l'organisateur peut ordonner (par satellite à partir du PC Course de la GGR) que l'émission des positions de cet appareil soient mises à jour toutes les deux heures pour reprendre le relais de cette tâche. Cette balise a un bouton d'alerte. Un câble d'alimentation électrique doit être à bord.

C) Une balise "YB3 pour sac de sécurité" personnalisée avec câble d'alimentation électrique. À l'issue de la course, toutes les fonctionnalités des unités YB3 bloquées par la GGR seront débloquées par les organisateurs, rendant à celles-ci toutes leurs fonctionnalités telles que décrites dans la brochure de la balise.

4.11 Appels directs des médias à bord par téléphone satellite.

GGR Media gèrera la répartition des contacts médias programmés pour le bateau pendant la course. Cela inclut les éléments suivants:

1. Jusqu'à 4 tweets par jour - Twitter/Facebook (**max. 150 caractères par tweet**)
2. Appel de contrôle sécurité/interview hebdomadaire d'environ 15 minutes - *GGR SoundCloud et diffusion radio.*

3. 30 minutes de questions-réponses mensuelles en direct avec les questions FB - *Facebook LIVE*.
4. Interviews aléatoires "non programmées" d'incidents à valeur médiatique - *Tous les médias*.

Des interviews média directes LIMITÉES seront également autorisées comme suit:

5. Un jour par semaine, les participants devront participer à une interview avec les médias, coordonnée par l'équipe média de la GGR d'une durée maximale de 20 minutes. Les médias appellent directement le participant.
6. Un jour par semaine SEULEMENT. Le Chef d'Équipe peut demander l'accord de la GGR pour permettre à une organisation média de prendre directement contact avec le skipper pour un appel de 20 minutes maximum.

5 Les bateaux

5.1 Bateaux

5.1.1 Modèles approuvés

Chaque bateau inscrit doit figurer sur la liste «approuvée» des bateaux de série adéquats.

- Seule la conception sera approuvée pour la compétition. L'intégrité structurelle, la qualité de construction ou l'aptitude de tout bateau à survivre à la GGR seront de la seule responsabilité du participant.

Les modèles approuvés en 2022 incluent mais ne sont pas limités à :

Westsail 32 • Tradewind 35 • Saga 34 • Saltram 36 • Vancouver 34 • OE 32 • Eric (sistership de Suhaili) • Aries 32 • Baba 35 • Biscaye 36 • Bowman 36 • Cape Dory 36 • Nicholson 32 MKX-XI • Rustler 36 • Endurance 35 • Gaïa 36 • Tashiba 36 • Hinckley Pilot 35 • Lello 34 • Gale Force 34. Jusqu'à SIX nouveaux modèles pourront être approuvés.

5.1.2 Exigences de conception

Les exigences générales de conception à prendre en considération pour s'inscrire dans la GGR incluent, mais ne sont pas limitées à

- Construction en fibres polyester renforcées
- Conçu avant 1988 dans une série minimale de 20 bateaux construits chez un même constructeur.
- Longueur de coque comprise entre 32 et 36 pieds. Les bouts-dehors, régulateurs d'allure, safrans extérieurs, portiques arrières, chandeliers

- et balcons ne sont pas mesurés.
- Quille longue avec safran fixé au bord de fuite.
- Déplacement minimum à la conception d'environ 6 200 kg.

L'organisateur peut refuser toute entrée de bateau dans la Golden Globe sans donner d'explication. Les bateaux avec timonerie, dérive, petit tirant d'eau et cockpit central ne sont normalement pas autorisés.

5.1.3 Répliques

Un bateau "ERIC" de conception William Atkins, construit en acier, fibre de verre ou bois, dans une configuration apte pour les mers du Sud et construit comme une réplique de Suhaili, pourra être considéré pour la Golden Globe sur candidature spéciale.

5.1.4 Conformité

Hauteur de mât, longueur de bôme, bouts-dehors ne doivent pas dépasser les dimensions de la conception initiale établie en 1988. Les tangons de spinnaker ne doivent pas dépasser la mesure du "J", et il faut deux tangons non télescopiques. Le lest doit respecter les spécifications d'origine. Toutes les œuvres vives doivent correspondre au moule original. Les modifications de forme du safran, de la quille, et de la sortie d'arbre d'hélice ne sont pas autorisées. Le réaménagement doit rester fidèle à la conception originale et les composants structurels ne peuvent être allégés. Le renforcement structurel, gréement dormant supplémentaire, et équipements de pont supplémentaires sont autorisés. Le plan et l'aménagement intérieur doivent demeurer essentiellement les mêmes qu'à l'origine mais des modifications mineures sont autorisées, et la table peut être débarquée. Toute hélice est autorisée mais le bateau doit respecter sa vitesse d'origine.

Les cloisons étanches sont encouragées, et des dérogations spéciales peuvent être accordées (les toilettes peuvent être débarquées) pour leur montage dans l'aménagement du bateau de série au cas par cas. Les coussins peuvent être retirés, les vaigrages, les portes de placards, d'équipets, et des toilettes doivent rester en place.

Les fibres high-tech ne sont pas autorisées. Les matériaux approuvés sont le NYLON (pour les gennakers), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polyéthylène naphthalate (PEN) et tous les noms commerciaux associés, notamment Dacron, Terelene, Teteron, Trevira, Diolene. Les voiles doivent être fabriquées à partir de rouleaux de tissus cousus ensemble (quelques sangles et cordages de haute technologie peuvent être autorisés dans la fabrication des voiles UNIQUEMENT sur

demande). Seules les lattes de grand-voile essentiellement horizontales sont autorisées, et les grand-voiles à corne ne sont pas autorisées. Le nombre total de voiles est limité à 10 maximum pour un mât, 12 pour deux mâts. Le tourmentin est obligatoire. Une voile d'avant jumelle (*twin-headsail*) cousue en permanence avec guindant simple est comptée comme une voile. Seule une quantité raisonnable de matériel de réparation de voiles peut être à bord, et toute voile partiellement construite sera comptée comme une voile. Les systèmes de réduction de voiles d'avant doivent être permanents. Pas de chaussettes à spi, d'enrouleurs de spi ou d'enrouleurs de code zéro autorisés. Seuls les brins de laine naturelle sont autorisés pour le ferlage, élastiques plastiques bannis. Toutes les voiles sont comptées sur chaque bateau au départ et toute voile manquante à la fin de la course entraînera une pénalité de temps d'une journée complète.

Aucun équipement d'origine ne peut être remplacé par un article plus léger. Dans ce cas, une pénalité de quatre fois le poids sous la forme d'un lest supplémentaire fixé à un endroit précis du yacht peut être appliquée. Les moteurs peuvent être remplacés mais la puissance ne doit pas être inférieure à celle spécifiée à l'origine.

Chaque participant doit fournir un schéma du système de plomberie d'eau douce ainsi que le nombre et la capacité de tous les récipients de fluides mobiles avec son dossier d'inscription. Un réservoir d'eau flexible n'est pas autorisé.

5.1.5 Réglementation du matériel spécial

A. Tous les capots doivent être 100% étanches, solides et sans ouverture vers l'intérieur. Le panneau de pont d'évacuation obligatoire à l'avant du mât doit pouvoir être verrouillé de manière sûre depuis le pont ou de l'intérieur du bateau. Les aérateurs de pont sont facultatifs et peuvent être débarqués, remplacés ou obturés.

B. Chaque capot ou hublot de surface supérieure à 1000 cm² doit avoir des panneaux obstruants prêts à être installés. Au moins deux panneaux de chaque côté de la cabine totalisant une surface de plus de 1200 cm² doivent être installés.

C. Tous les dispositifs de fermeture de la descente doivent pouvoir se verrouiller depuis le pont ou de l'intérieur et en position inversée. Si l'ouverture de la descente se trouve sous la ligne de flottaison, elle doit pouvoir être obturée jusqu'à la ligne de flottaison tout en permettant l'entrée et la sortie.

D. Le cockpit doit être étanche. Les coffres de cockpit doivent pouvoir être solidement et rapidement sécurisés. Aucun coffre de cockpit ne doit pouvoir s'évacuer dans la coque et doit avoir une méthode efficace de pompage. La section transversale des évacuations de cockpit, après avoir prévu des filtres, doit avoir un

diamètre d'au moins 4 x 20 mm ou équivalent et s'écouler librement à l'extérieur.

E. Les vannes doivent être installées de façon permanente sur les passe-coques sous la ligne de flottaison, et munies d'une pinoche en bois tendre stockée à proximité avec un cordon pour l'obturation d'urgence. Les vannes de coque doivent être en métal et ne peuvent PAS avoir plus de 12 ans.

F. Une cloison étanche de collision doit être installée dans les 15% de la longueur hors tout depuis l'étrave et à l'arrière de l'extrémité de la ligne de flottaison, solidement construite et remplie de mousse ou de bouteilles d'eau jetables hermétiques recyclées. Un simple bouchon de vidange doit être installé pour vérifier l'étanchéité. D'autres compartiments étanches ou de la mousse de flottabilité sont recommandés mais pas obligatoires. Les voiliers munis d'une cloison étanche transversale complète à l'avant du carré peuvent débarquer tous l'aménagement standard de ce compartiment.

G. Les pompes de cale et leur crépine doivent être facilement accessibles pour la maintenance et le nettoyage des débris. Les manches de pompe doivent être installés de façon permanente ou sécurisés par un bout. Il doit y avoir deux pompes d'assèchement manuelles permanentes de 1,5 pouce (3,8 cms) de diamètre de sortie, l'une actionnée de l'intérieur et l'autre de l'extérieur avec tous les sièges de cockpit, capots et panneaux de descente fermés, avec des tuyaux d'évacuation installés de façon permanente qui ne doivent pas ne doivent pas se déverser dans un cockpit fermé ni être connectés aux évacuations de cockpit, **et une pompe de cale électrique d'un débit minimum de 200 litres par minute et d'un diamètre de sortie de 1,5 pouce (3,8 cms).**

H) Tous les feux de navigation doivent être à LED homologués, installés correctement et conformes à la réglementation internationale pour les bateaux de moins de 12 mètres, de façon à ne pas être masqués par les voiles. Un jeu complet de feux de navigation de secours à LED pouvant être alimenté indépendamment est obligatoire.

I) Un écho-sondeur électronique doit être installé (transducteur en plastique accepté). Un plomb de sonde et un loch traîné mesurant la distance parcourue avec 3 hélices de rechange doivent être à bord.

J) Un coupe-boulons avec dragonne conçu pour couper les câbles du plus gros diamètre à bord ainsi qu'une scie à métaux et 12 lames "métal".

K) Si une barre à roue est en place, une barre de secours efficace est nécessaire. Les fournitures et l'équipement nécessaires à la mise en place d'une gouverne de secours doivent se trouver à bord. Cette gouverne de secours doit avoir été préalablement installée par une personne du bateau et utilisée par le skipper (avec le safran principal verrouillé) en pleine mer sur le bateau inscrit, pendant au moins cinq heures avec un vent moyen supérieur à 15 nœuds sur un parcours

triangulaire. Un rapport complet et détaillé sur son fonctionnement et ses performances satisfaisantes avec photos doit être soumis à l'organisateur de la course au plus tard le **30 juin 2022**. Une barre franche permanente peut remplacer tout système de standard de barre à roue.

L) Le nom du bateau doit être indiqué sur tous les objets flottants, le plancher des cabines, les bouées, les gilets de sauvetage, les coussins de cockpit, etc.

M) Les moteurs de propulsion et les systèmes associés doivent être installés conformément au mode d'emploi du fabricant et doivent être d'un type, solidité, capacité et installation a minima égale aux spécifications originales du constructeur du bateau. Il doit être muni d'un système d'échappement, d'un liquide de refroidissement et d'un système d'alimentation en carburant installés de façon permanente avec un réservoir de carburant en dur, être protégé avec une protection adéquate contre les effets des intempéries. Chaque réservoir de carburant doit être muni d'un robinet d'arrêt. Un réservoir souple n'est pas autorisé. **Un réservoir doit contenir au moins la quantité de carburant spécifiée par le constructeur d'origine du bateau.** Aucun Diesel ou Kérosène supplémentaire n'est autorisé pour le chauffage.

N) Des panneaux solaires totalisant un minimum 160 watts @ 15v doivent être installés en permanence. Un panneau solaire mobile supplémentaire de 50 watts minimum doit être à bord. Le parc de batteries doit être composé de batteries AGM ou gel d'un minimum de 300 ampères-heures à 12v pour les batteries de service, solidement installées pour résister à un retournement. Quand un démarreur électrique est la seule méthode pour démarrer le moteur, le voilier doit avoir une batterie séparée non incluse dans les 300 A/H obligatoires, dédiée au démarrage du moteur. Les hydrogénérateurs et les éoliennes sont autorisés. Les voiliers équipés d'hydrogénérateurs et d'éoliennes ne sont pas tenus d'installer les panneaux solaires de façon permanente, mais doivent les transporter pour une installation mobile sûre.

O) Le matériel de communication, doit inclure :

O1) Un émetteur-récepteur radio MF / HF marin d'une puissance de transmission d'au moins 125 watts et une gamme de fréquence allant au minimum de 1,6 à 29,9 MHz doit être installé dans un endroit à 100% étanche (fermé hermétiquement en cas de tempête) avec antenne et prise de masse installées de façon permanente, et une antenne de secours lorsque l'antenne habituelle dépend du pataras permanent. L'installation complète, le fonctionnement opérationnel de la radio et tous ses composants doivent être contrôlés et expertisés par un inspecteur radio FH agréé, pour vérifier que les performances sont conformes à celles indiquées dans les manuels. Toute infraction avérée aux réglementations internationales de

télécommunications radio, comme la transmission sur des fréquences maritimes illégales, peut entraîner une pénalité de temps. Les transmissions radio amateur sont spécifiquement interdites.

O2) Installation étanche à 100% d'un émetteur-récepteur marine VHF de 25W couvrant tous les canaux maritimes internationaux et américains dotés d'une antenne en tête de mât, et câble coaxial de connexion n'ayant pas plus de 40% de perte de puissance. Les types et longueurs suivants de câble coaxial de connexion satisfont aux exigences de la GGR, jusqu'à 15 m (50 ft) - type RG8X "mini8" - 15-28m (50-90 ft) - type RG8U;

O3) Émetteur-récepteur marine VHF portable étanche avec une puissance minimale de 5W, la batterie de rechange, et le chargeur indépendant de 12v.

O4) Indépendamment de l'émetteur-récepteur radio principal, un récepteur radio capable de recevoir des bulletins météorologiques et les signaux d'horaires internationaux. Des émetteurs-récepteurs amateurs peuvent être installés à cet effet, mais les transmissions sur les fréquences amateurs sont interdites.

O5) Un émetteur-récepteur portable étanche opérant sur une ou plusieurs fréquences aéronautiques incluant 121,5 MHz. Lorsqu'il n'est pas utilisé, il doit être rangé dans le sac de sécurité

O6) Une radio goniomètre (RDF) capable de capter des radiophares maritimes ou aéronautiques à des fins de navigation.

O7) Balise AIS personnelle (PAB)

O8) Une ALARME AIS spéciale de ciel-et-marine.com fournie par la GGR.

O9) Un TRANSPONDEUR AIS approuvé par la GGR dédié au bateau du concurrent.

O10) Une radio VHF GMDSS portable avec une batterie longue durée (rangée dans le sac de sécurité).

P) Les éléments suivants doivent être installés ou transportés à bord.

Une première balise EPIRB GPS 406 et une seconde balise EPIRB GPS 406 (tous deux avec une batterie de moins de 4 ans).

P1) Un transpondeur / détecteur radar Echomax Active-XS RTE. (Les participants à la GGR ont droit à une réduction de la part d'Echomax)

P2) Réflecteur radar Echomax EM230 ou EM230BR monté sur le mât au moins 7 mètres au-dessus du pont.

P3) Réflecteur radar gonflable Echomax EM230i et corne de brume.

P4) 2 extincteurs d'incendie de 2 kgs, ou 4 de 1kg et une couverture anti-feu.

P5) Une ancre de 45 lb minimum, ou Fortress FX37, 15 mètres de chaîne de 10mm et 60 mètres de cordage 14 mm 3 brins en nylon. Une deuxième ancre est recommandée.

P6) Un conteneur d'eau de secours de 8 litres scellé. (Pénalité de temps si le scellé

est rompu).

P7) Un phare de recherche de forte puissance pour usage intensif, alimenté sur les batteries du bord, immédiatement disponible pour utilisation sur le pont et dans le cockpit avec les capots fermés avec ampoule de rechange en l'absence de LED.

Les lampes frontales rechargeables ne sont pas autorisées.

P8) Des sangles de sécurité installées sur toutes les couchettes pour retenir une personne en cas de retournement ou choc violent.

P9) Un radeau de survie d'au moins quatre personnes conforme au SOLAS code LSA 1997, chapitre IV ou version ultérieure (ou à la norme ISAF Cat 0), emballé au plus tôt le **30 juin 2022** et contenant au minimum un pack SOLAS A et une troisième balise EPIRB 406 GPS ou PLB 406 GPS et une troisième radio VHF HH chargée et étanche avec GPS; ils doivent être emballés dans un conteneur rigide solidement arrimé dans le cockpit ou sur le pont arrière. Il n'est PAS recommandé d'entreposer le radeau de survie sur le pont en avant du cockpit. Le radeau de survie doit avoir le numéro GGR du participant visible sur sa capote et son conteneur.

P10) Les régulateurs d'allure actuellement *approuvés* par la GGR incluent *Hydrovane, Aries, Windpilot (et Monitor-uniquement avec les modifications GGR)*. Les participants souhaitant utiliser d'autres marques doivent soumettre une note expliquant en quoi ce choix pourrait garantir leur sécurité sur un bateau de la GGR dans les tempêtes des mers du Sud.

L'organisateur est conscient du petit nombre de radeaux de survie SOLAS -4 places disponibles et du poids de beaucoup de radeaux SOLAS-6 places. Cependant il recommande vivement un modèle conforme SOLAS ou tout autre radeau ISAF conforme à la catégorie 0.

Radeaux de survie approuvés par la GGR:

Radeau RESCYOU PRO auto-redressant. Certifié ISO 9650-1, approuvé ISAF et vérifié par Bureau Veritas et Det Norske Veritas.

<https://www.youtube.com/watch?v=ebYEDxgEEFA>

PLASTIMO spécifiquement conforme à la norme ISO 9650 +24h et ISO 9650 ISAF +24.

Radeau de survie GGR UNIQUEMENT avec étui pour SART.

Q) un sac de sécurité avec ces éléments minimum.

Un sac ou des sacs de sécurité reliés par un cordage devront avoir une flottabilité intrinsèque, une surface d'au moins 0,1 m² de couleur orange fluorescent à l'extérieur, et être identifiés du nom du bateau et devrait avoir une dragonne et une boucle. **Les articles suivants doivent être placés dans**

un conteneur étanche clairement étiqueté "équipement de communication" et attaché au sac de sécurité (ce sac ne sera pas scellé pour permettre la recharge pendant la course) : YB3, téléphone satellite, VHF GMDSS, émetteur-récepteur Aviation. Le sac de sécurité (avec le sac d'équipement de communication) comprend les articles suivants :

- Q1) Comprimés contre le mal de mer pour sept jours.
- Q2) Moyen de protection thermique.
- Q3) Deuxième ancre pour le radeau de sauvetage (non requise si le radeau de sauvetage a déjà une autre ancre dans son pack) (recommandation norme ISO 17339) avec 4 émerillons et sangles de > 30 m et 7.5 mm de diamètre.
- Q5) Ouvre-boîte de sûreté
- Q6) Trousse de premiers secours, avec 1 tube de crème solaire. Tous les pansements doivent pouvoir être utilisés efficacement dans des conditions humides. La trousse de premiers secours doit être clairement marquée et refermable.
- Q7) Miroir de signalisation
- Q8)Aliments énergétiques de 20 000kj minimum et 20 comprimés de réhydratation.
- Q9) Fils de nylon, sacs en polythène ziplock.
- Q10) Un émetteur - récepteur VHF étanche portable d'aviation.
- Q11) 3 x 1 litre d'eau de secours en conteneur scellés et un dessalinisateur manuel scellé avec dragonne et boucle (pénalité de temps si utilisés).
- Q12) Le deuxième téléphone satellite portable dans un sac étanche et ses batteries internes. Un câble d'alimentation 12v indépendant.
- Q13) Lampe flash.
- Q14) Dotation médicale pour problèmes médicaux préexistants.
- Q15) Lunettes de secours incassables si besoin.
- Q16) Cahier étanche avec crayon captif
- Q17) Sifflet puissant (actionné par la bouche)
- Q18) Fusées éclairantes SOLAS, numériques ou pyrotechniques à jour pour au moins 12 mois, 6 fusées rouges à main éclairantes, 2 fusées blanches à main, 2 fumigènes orange SOLAS, cinq bâtons de cyalume.
- Q19) Une puissante lampe torche LED étanche et batteries de rechange
- Q20) Le GPS d'urgence GGR. Pack Sécurité.
- Q21) Transpondeur de recherche et de sauvetage (SART)
- Q22) L'émetteur-récepteur VHF GMDSS portable avec batterie longue durée.
- Q23) La deuxième balise EPIRB 406

R) Les éléments suivants doivent être à bord et installés dans le cockpit à la portée du skipper et prêts à être utilisés immédiatement:

- R1) Bouée de sauvetage de sécurité jaune ou rouge, avec un feu à allumage automatique, un sifflet et une bande réfléchissante.
- R2) Système de récupération "Life-sling" avec bande réfléchissante et une lumière.
- R3) Un système de remontée à bord appropriée permettant au skipper de remonter sur le bateau en ciré complet, en navigation.
- R4) Ligne de récupération de 20 mètres type " chaussette".
- R5) Un couteau de cockpit, solide, tranchant, dans une gaine et attaché sûrement, facilement accessible depuis le cockpit et un second couteau à côté du radeau de survie si celui-ci est à l'avant.

S) Haute Visibilité

- S1) Chaque tourmentin ou plus petite voile d'avant, et la voile de cape, doivent être de couleur hautement visible (rose, orange ou jaune). Chaque grand voile doit avoir une surface de 2m² au moins et chaque misaine une surface de 1m² de couleur hautement visible ORANGE SÉCURITÉ au-dessus du dernier ris.
- S2) Chaque bateau doit avoir une surface de 2 m² de couleur hautement visible sur le pont ou sur le rouf. Les capotes de cockpit fixes et souples doivent être de couleur hautement visible.
- S3) TOUTES les couleurs hautement visibles sur la coque DOIVENT ÊTRE orange sécurité, le jaune ordinaire pourra ne pas être accepté.
- S4) Une bande de sécurité orange de 10 cm, de la même couleur que celle appliquée sur le pont, peut être appliquée sur les deux côtés de la coque, directement sous le pont. Si elle est appliquée, cette bande doit être à au moins 20 cms du cercle du NUMÉRO DE COURSE et s'arrêter à 25% de la longueur de l'étrave.

T) Équipement personnel

- T1) Un gilet de sauvetage gonflable avec harnais conforme ISAF/World Sailing, en service, équipé d'un couteau, lampe flash, capuche, sangle sous-cutale, longe de sécurité et mini-fusée. 2 cartouches de gaz de rechange à bord. **Un mousqueton sur la poitrine sera autorisé. Recommandé : longe avec crochet et marchepied.**
- T2) Un harnais de sécurité conforme ISAF/World Sailing et une longe ou un deuxième gilet de sauvetage gonflable combiné avec harnais.
- T3) Une balise individuelle de positionnement 406 GPS qui peut être fixée solidement au harnais du gilet de sauvetage gonflable dans un support dédié.
- T4) Une combinaison de survie approuvée pour l'immersion en eau froide qui permet au porteur une mobilité fonctionnelle, d'accrocher une longe de sécurité et de sécuriser une PLB. Approbation de la combinaison d'immersion sur demande.

Norme EN ISO 15027-1 combinaisons à port constant, et EN ISO 15027-2 combinaisons d'abandon.

U) Trousse de premiers secours

Une trousse de premiers secours Golden Globe sera fournie à chaque participant à son arrivée à (à préciser). Le contenu de la trousse de premiers soins GGR ainsi que sa taille et son poids seront communiqués au plus tard le 30 Avril 2022. Tout autre matériel médical spécifique au participant devra être fourni par le participant. Les services médicaux seront fournis au participant avant l'événement et une couverture de télémédecine 24 heures sur 24 pendant l'événement par le médecin officiel de GGR et, en cas d'urgence, par les fournisseurs internationaux de TMAS. Le participant doit payer les organisateurs pour le service GGR, la trousse de premiers secours et les consultations médicales d'avant course avec le médecin officiel de GGR au plus tard le 31 mars 2022. Le coût sera d'environ **£1 500 Livres Sterling** et sera communiqué au plus tard le 30 janvier 2022.

V) Gréement de fortune

Tous les équipements et fournitures nécessaires à l'utilisation des deux tangons obligatoires comme gréement de fortune efficace doivent se trouver à bord et toutes les plaques de montage sur le pont pour sécuriser ceux-ci doivent être de manière permanente ou des alternatives adéquates doivent être approuvées. Les deux tangons de spinnaker doivent être entreposés en permanence sur le pont lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Le skipper est tenu d'installer ce gréement de fortune ou une alternative, sur le bateau inscrit avec le mât principal et le gréement dormant débarqués, puis de naviguer avec ce gréement de fortune pendant un minimum de six heures sur un parcours triangulaire en mer avec des vents supérieurs à 15 nds. Chaque côté du triangle doit mesurer environ trois milles nautiques, l'un des côtés du triangle étant parcouru au vent de travers. Un rapport complet comprenant des photos et des vidéos de l'accastillage et de la structure générale, ainsi qu'une description des conditions météorologiques et de la façon dont le bateau a navigué, doit être fourni aux organisateurs au plus tard le 30 juin 2022.

Il n'y aura AUCUNE OBLIGATION d'utiliser ce système de gréement de fortune, que ce soit lors du test ou pendant l'événement. Le choix final du gréement de fortune sera à la discrétion du concurrent, mais un système traîné doit être approuvé par l'organisateur pour participer à GGR. Les systèmes de cerf-volant (*kite*) de secours peuvent être approuvés. Si un gréement courant spécial en fibres high-tech choisi peut servir au gréement de fortune, il est autorisé et doit être déclaré dans le

rapport. Ces cordages seront scellés dans une pochette pendant l'inspection de sécurité à LSO et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins. Le bris du scellé sera considéré comme une escale reléguant le participant en classe Chichester et un arrêt supplémentaire au port sera autorisé pour effectuer une réparation permanente pendant que le participant reste dans la classe Chichester.

W) Plan de sécurité

Un plan général du voilier fait sur un matériau étanche et résistant clairement affiché proche de la table à cartes, précisant l'emplacement des principaux équipements de sécurité.

X) Plastiques

Les sacs plastiques à usage unique et les bouteilles d'eau jetables en plastique sont interdits à bord.

Y) Pilote automatique

Des pilotes automatiques électriques d'urgence peuvent être transportés à bord d'un bateau engagé, seulement si tous ses composants sont conservés dans un conteneur approuvé et scellés d'une manière approuvée, de sorte que le système ne puisse être installé qu'en brisant le scellé de sécurité. Le participant doit soumettre les détails complets du conteneur choisi et la méthode d'installation du scellé pour approbation par les organisateurs. Si le scellé est brisé pour quelque raison que ce soit, le participant sera relégué en catégorie Chichester. Seul le câblage électrique reliant le pilote aux batteries du bateau peut être installé avec une prise d'alimentation étanche sur le pont. Aucun autre câblage ou installation n'est autorisé.

5.2 Expertise certifiée

Il est de la seule responsabilité du participant de décider que le bateau choisi pour participer au Golden Globe soit apte au départ ou non. Les participants sont seuls responsables de la capacité de leur bateau et de leur aptitude au voyage. Chaque participant doit tenir compte de l'intégrité structurelle, de la stabilité du bateau et de leur compétence à les gérer avant de prendre le départ.

L'acier inoxydable devient cassant, au fil du temps, il faudra porter une attention particulière aux safrans et à leurs axes, aux cadènes, aux femelots, etc. lors de la préparation du bateau. Rien dans ces règles ou inspections requises n'absout le participant de sa responsabilité ultime pour assurer sa propre sécurité en

préparant le bateau de la manière la plus appropriée.

Chaque participant doit soumettre un PLAN DE REFIT clair et compréhensible, détaillant l'étendue du réaménagement prévu pour le voilier inscrit. Il doit au minimum couvrir les détails relatifs à la cloison étanche de collision, aux coffres de cockpit étanches (si installés), aux espars et gréement dormant, aux cadènes, aux capots et aux hublots, à la descente, au safran et au système de barre, aux passe-coques et vannes. Une fois le travail terminé tel que décrit dans le plan de remise en état, le bateau doit être inspecté par un expert maritime agréé (approuvé par le comité de la GGR et aux frais du participant) pour confirmer que tous les travaux précisés dans le plan de remise en état ont été exécutés de manière appropriée et que, selon l'avis de l'expert, le voilier est apte à traverser les océans. Une copie originale signée de cette expertise ainsi que le plan ou le dossier complet de refit devront être inclus dans le dossier d'inscription.

Il est «fortement conseillé» avant l'achat d'un bateau d'occasion par un participant, qu'un gréeur agréé inspecte le mât et les espars pour s'assurer que, de son avis professionnel, les éléments déjà installés peuvent être convenablement «remis en état» pour une navigation rigoureuse dans les océans; ou considérer l'achat d'un nouveau gréement complet. Le concurrent doit également vérifier que le mât et les espars sont conformes à la longueur d'origine telles que conçus jusqu'en 1988. Le comité de la GGR accorde une importance particulière à l'intégrité du mât et du gréement et respectera toute recommandation de gréeurs autorisés.

Au plus tôt le 1er Mai 2022, tous les espars et tous les gréements doivent être inspectés par un gréeur agréé approuvé par le comité de la GGR, et approuvés par lui comme "adéquats et prêts» pour la navigation en haute mer. Des vérifications seront faites pour confirmer que les dimensions sont identiques à celles de la conception originale de 1988. Une copie originale signée de ce rapport doit être incluse dans le dossier d'enregistrement.

5.3 Emplacement des bateaux dans le port de (à préciser) et LSO

Tous les bateaux engagés seront basés à (à préciser) et à la marina de LSO. La marina sera ouverte à (à préciser) à 9:00 le 6 août 2022 et fermera à 16h00. Tous les participants doivent arriver entre ces horaires ou des pénalités s'appliqueront. À LSO la marina ouvrira le 16 août 2022 et fermera le 11 septembre à 13:30.

Les postes d'amarrage seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi à (à préciser) et à des postes fixes à LSO

Il sera de la responsabilité du skipper et du Chef d'Équipe d'assurer la sécurité de leur bateau et de toutes les personnes présentes à bord à (à préciser) et LSO, et d'assurer la présence de leur bateau au poste d'amarrage de la marina du Golden Globe au plus tard au début des inspections de sécurité prévues (sous peine de pénalité) et pendant toute la durée des activités de la GGR. Une approbation écrite est requise de la part du responsable de la marina GGR pour tout retrait temporaire autorisé nécessaire à la préparation technique du bateau, ou requis par l'Organisateur. **Les grutages pour application de peinture antifouling après le 6 août 2022 ne seront pas autorisés.**

5.4 Sponsoring et marquage Golden Globe du bateau

5.4.1 Sponsoring

Le parrainage est autorisé et peut soutenir une inscription de quelque manière que ce soit, à condition de payer un droit de parrainage unique de 14 000 Dollars australiens. Ces 14 000 Dollars australiens doivent être payés avant, ou le jour où les principaux sponsors sont publiquement associés au participant ou à son bateau. Un droit de parrainage couvre un nombre illimité de sponsors. Les participants sur liste d'attente ne paient pas ce supplément avant de se voir offrir une inscription officielle. Pour les sponsors mineurs, les droits peuvent être payés en trois versements à 6 mois, le dernier versement devant être effectué au plus tard le 30 avril 2022.

À partir du 1er juillet 2022, AUCUN logo de sponsor, autre que les marques déposées de taille normale, ne doit être affiché sur le bateau ou sur les voiles, à l'exception des spinnakers, des trinquettes, Code 0 ou voile d'artimon et des deux côtés d'un panneau de grand-voile ne dépassant pas 2 x 1 m. Les pavillons des sponsors des participants, d'une taille maximale de 1,5 x 1 m, peuvent être hissés sur l'étau sous les drapeaux des organisateurs lorsqu'ils sont dans la marina du Golden Globe. UN SEUL SET de noms de sponsors bâbord et tribord (pas de slogan ou nom de produit) peut être appliqué sur la coque du yacht, en caractères Arial, noirs (ou blancs), d'une hauteur maximale de 7,5 cm, directement sous le plat-bord de chaque côté du bateau. Une voile d'avant peut être signée à la main par les membres du club supportant le skipper.

Les visuels de marquage proposés par le sponsor doivent être soumis à l'approbation de l'organisateur avant application.

Un participant ne peut placer l'adresse de son site web officiel ou celui d'un sponsor que sur la bôme principale et taud de grand-voile (pas les deux en cas de lazy bag), centré sur la moitié de sa longueur (75 % de la longueur pour les gréements Ketch), en lettres Arial contrastées, d'une hauteur maximale de 15 cm. Le nom du yacht peut refléter celui d'un sponsor, mais le nom ou le logo en couleur du sponsor ne peut être appliqué que dans une zone d'une hauteur maximale de 40 cm et d'une longueur maximale de 150 cm de chaque côté, et sur le tableau arrière d'une hauteur de 20 cm .

Un participant peut arborer le nom du sponsor sur ses vêtements, ses cirés et à l'intérieur du bateau. Uniquement lorsqu'il est à quai dans la marina de (à préciser) et GGR LSO VENDÉE, une grand-voile publicitaire d'un maximum de cinq mètres de guindant et de deux mètres de bordure peut être hissée seulement derrière le mât.

Un cagnard de 1,65 m ex 0,55 m au nom du sponsor du participant peut être fixé à bâbord et à tribord aux filières, uniquement à l'avant du mât, et uniquement à quai dans la marina GGR LSO VENDEE. Un deuxième jeu de cagnards publicitaires de même taille, approuvée au nom d'une œuvre caritative, peut également être installé à l'avant du mât à tout moment pendant la course.

Tout inscrit vu comme étant soutenu par un sponsor ou un fournisseur d'équipement, à quelque titre que ce soit, et sous quelque forme de médiatisation que ce soit, avant ou pendant l'événement, et qui n'a PAS payé le droit de parrainage, se verra infliger une pénalité de 100 % de ce droit, ainsi que le droit de parrainage requis, pour un total de 28 000 Dollars australiens, sous peine de désinscription.

5.4.2 Promotion du Golden Globe

Chaque bateau doit porter le marquage suivant aux moments spécifiés :

À partir du 30 juin 2022, le marquage de l'Organisateur est requis dans le port de TBA et LSO, et chaque fois que le bateau se trouve à moins de 30 milles de la ligne de départ officielle dans chaque port, ou des marques officielles de dépôt de film et à 50 milles de la ligne d'arrivée de la Course.

Dans ces cas, les bateaux doivent porter le marquage suivant :

- Pavillon du Globe Yacht Club sur le pataras.
- Pavillon sur une hampe de pavillon au tableau arrière ou en tête du mât d'artimon.

- Pavillon A & B de la GGR, un sur chaque galhauban, de dimensions 1,5 x 1 m
- Deux cagnards de cockpit à bâbord et à tribord de 1,65 x 0,5 m et imprimés de chaque côté. Les cagnards peuvent être lâches à leur base pour permettre aux manivelles de winch de fonctionner mais doivent être solidement fixés et bien visibles.
- Le skipper est responsable du bon état de ses pavillons et cagnards pendant tout son voyage. Des pénalités s'appliqueront si ceux-ci ne sont pas visibles aux moments exigés.

Doit être en place en permanence, à tout autre moment, à quai dans le port de (à préciser) et LSO, avant et après le départ.:

- Un ensemble de 6 pavillons fixés sur l'étau, chaque pavillon de dimension 1.5 x 1m.

En cas de désinscription de l'épreuve, ou d'exclusion d'un skipper, le bateau ne sera plus autorisé à arborer ces pavillons à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite.

5.4.3 Marquage de l'organisateur, en mer et dans les ports de (à préciser) et LSO.

Les marquages suivants DOIVENT être installés et visibles sur chaque bateau inscrit au plus tard le 1er JUILLET 2022. À cette date, tout autre marquage sans lien avec la GGR doit être retiré du bateau inscrit.

Logo du sponsor officiel de la Golden Globe, sur une surface d'environ 1,65 x 1 m de chaque côté de la grand-voile, entre le deuxième et le troisième ris. Une zone de 0,5 m de chaque côté du logo doit rester neutre et ne pas porter d'autre marque.

Logo de la Golden Globe à appliquer sur la coque à bâbord et à tribord. Une zone de 25% de la longueur hors-tout, de l'étrave du bateau vers l'arrière, doit rester libre à cet effet. Aucun autre visuel ou signalétique ne doit apparaître dans cette zone. Position finale et taille à déterminer.

Extrémité de la bôme principale, à bâbord et à tribord, 35 cm doivent rester libres pour le logo de l'événement.

Un NUMÉRO D'INSCRIT noir ou blanc de couleur contrastante, de 7,5 cm de large et de 45 cm de haut, à l'intérieur d'un cercle noir ou blanc de 60 cm de diamètre extérieur et de 6 cm d'épaisseur, sera apposé des deux côtés de la coque au milieu du bateau, et sans cercle, de couleur contrastante, à 60 cm de haut, des deux côtés de la grand-voile au sommet et sur le tourmentin. Un NUMÉRO D'INSCRIT blanc ou de couleur contrastante de 6 cm de large et 40 cm de haut doit être placé sur le

panneau avant.

Le pavillon national du participant, d'une hauteur de 40 cm, doit être fixé de façon permanente des deux côtés de la grand-voile, à 75 cm du point d'écoute et à 40 cm de la bordure.

5.4.4 Marquage publicitaire du bateau

Le marquage des yachts doit être conforme aux lois britanniques et françaises sur la publicité et aux lois nationales du pays du participant. Pour des raisons éthiques et de santé publique, la publicité de certains produits ou services (tabac, produits du tabac, alcool, armes à feu, médicaments, etc.) est interdite.

5.4.5. Le participant est responsable de l'application du numéro D'INSCRIT sur les voiles et la coque.

Tous les autres marquages obligatoires ci-dessus seront fournis par l'Organisateur. Il est de la responsabilité du participant de les installer conformément aux procédures données, de les maintenir en bon état, et d'assurer un affichage approprié, jusqu'à un mois après l'arrivée du bateau dans le port de LSO à la fin de l'événement.

5.4.6. Couleur de coque et voiles

La coque et les voiles de travail peuvent être de n'importe quelle couleur, mais d'une seule couleur. Les spinnakers et le code zéro peuvent être de n'importe quelle couleur et porter le visuel d'un sponsor. Le vinyle adhésif sur la coque ou la structure sont interdits.

5.4.7 Pénalités pour non-conformité au marquage de la Golden Globe

À partir du 1er juillet 2022, aucun marquage ne pourra être appliqué sur le voilier d'un participant sans l'approbation de l'organisateur. Pour l'application antérieure de logos des sponsors, il est conseillé aux participants de demander une autorisation, afin d'éviter tout problème de non-conformité et de devoir retirer les marquages.

5.5 Inspection de l'équipement de sécurité des bateaux

Les inspections de sécurité seront effectuées dans la Marina du Golden Globe, à LSO sur trois jours les (à préciser).

La présence du skipper et de son Chef d'Équipe est obligatoire lors de ces inspections. Le skipper sera le contact direct pour les inspecteurs. Ce sera à lui de leur démontrer qu'il connaît :

- Le lieu exact de stockage de chaque pièce d'équipement.
- La manutention et le fonctionnement de chaque pièce d'équipement.

5.6 Plombage du moteur

Le moteur ne sera pas plombé et son utilisation est autorisée

5.7 Le pack SÉCURITÉ

Les équipements du pack SÉCURITÉ fournis **par le participant** et l'organisateur pour la sécurité et la localisation des bateaux.

Chaque participant doit avoir :

- Deux balises YB3 et accessoires
- Une balise YB3i
- Deux téléphones satellites Iridium 9555 avec étuis étanches et antenne externe installée
- Deux unités GPS dans une boîte étanche prête à être scellée.

Il est de la responsabilité de chaque skipper de suivre la **procédure d'achat du matériel comme conseillé**. Un participant peut avoir des téléphones Iridium supplémentaires sur demande.

Il est de la responsabilité du skipper d'installer cet équipement du pack SÉCURITÉ à bord du bateau, tel qu'il sera utilisé pour la GGR, dès L'arrivée au Royaume-Uni et de le rendre pleinement opérationnel au plus tard à 16h00 le 1er août 2022.

5.8 PRÉ CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Le participant doit organiser et effectuer une inspection complète de pré sécurité GGR, complétée et contresignée par un inspecteur "approuvé" par la GGR, au plus tard le 1er août 2022. Une liste de contrôle de sécurité GGR sera fournie au participant à cet effet. Un maximum de cinq défauts sera SEULEMENT autorisé. Une copie du rapport d'inspection doit être envoyée par e-mail au Directeur de Course au plus tard le 3 août 2022. Une amende de 100 Euros sera appliquée pour chaque jour de retard.

6 Classement et prime d'arrivée

6.1 Classement

Un classement en temps réel sera établi pour l'épreuve, après pénalités et / ou bonus accordés par le jury de la GGR. Des classements supplémentaires, y compris pour la classe Chichester, peuvent être établis selon les termes des Instructions de Course. Tous les classements seront notifiés sur la cartographie officielle du site Web de la GGR.

6.2 Trophées et primes du Golden Globe 2022-23.

6.2.1 Golden Globe

- Le *Golden Globe Perpetual Trophy* sera symboliquement remis au premier marin à franchir la ligne.
- Les premier, deuxième et troisième voiliers se verront remettre un *Golden Globe Trophy* dans l'ordre de leur arrivée.
- Le premier concurrent amateur arrivé se verra remettre le *RNYC GGR Corinthian Trophy*.
- Le *Kay Cottee First Lady Perpetual Trophy* (en reconnaissance de Kay Cottee première femme en solo sans escale en 1988) sera présenté à la première participante à terminer la course.
- Le trophée *McIntyre Adventure Spirit of the GGR Trophy* sera décerné au participant le plus méritant ayant réalisé le meilleur clip de film Super 8 ou la meilleure photo argentique de la GGR.
- Tous les participants utilisant des appareils photos argentiques qui termineront le parcours recevront l'un des 50 boulons de la structure de SUHAILI offerts par Sir Robin Knox Johnston, en reconnaissance de leur accomplissement.
- Des plaques commémoratives seront présentées à tous les partants du Golden Globe.
- 5 000 Livres Sterling seront remises au vainqueur.

6.2.2 Catégorie Chichester

Tous les participants relégués en classe Chichester qui franchiront la ligne d'arrivée avant le 15 juillet 2023 à 13:00 recevront une plaque commémorative Chichester attestant de leur tour du monde.

7 Communication

7.1 Droits à l'image

En vertu des présentes règles de la GGR concernant l'organisation et la promotion du Golden Globe 2022-23, il est rappelé aux skippers du Golden Globe que leur participation à l'événement signifie que leur image et leur nom, l'image de leur bateau, leur sponsor et les partenaires ainsi que leur équipe à terre et les membres de leur famille présents à (à préciser) et LSO, Hobart et tous les autres lieux d'événements (lieux publics, médiathèque, pontons, bateaux sur pontons, bateaux à passagers) peuvent être utilisés par l'organisateur et les partenaires autorisés pour la communication de l'événement afin de communiquer et / ou promouvoir le Golden Globe sur tout territoire, quel que soit le support, sans limite de temps pour leur exploitation.

Il est convenu que ces images peuvent être utilisées dans des conditions normales prévues et sans intention malveillante. En entrant au Golden Globe, le skipper accepte ceci sans réserve et informera les parties concernées au sein de son équipe de leurs obligations à cet égard.

7.2 Droit d'auteur du concurrent

Le droit d'auteur de tous les médias associés au Golden Globe 2022-23 créé par un participant avant et pendant le Golden Globe demeure acquis au participant, mais le participant accepte de le redistribuer aux organisateurs et de donner un accès gratuit à l'organisateur ou à son producteur exécutif pour l'utiliser / le partager / le distribuer / le modifier dans le cadre d'un accord de partage, afin que le matériel du participant puisse être utilisé par l'organisateur pour promouvoir le Golden Globe dans tout média et produire documentaire officiel, série TV, mises à jour en ligne, etc. et un livre. En participant au Golden Globe, le skipper accepte cela sans réserve.

Alors que le participant est libre de produire son propre documentaire de voyage, essentiellement sur ses efforts individuels et ses difficultés pendant le Golden Globe, le participant accepte également que l'organisateur de la Golden Globe Race détient dans son intégralité le droit d'auteur exclusif en tant qu'événement et voyage en solitaire autour du monde. Les droits sur le documentaire officiel et les séries télévisées internationales ont été attribués au producteur exécutif et le participant s'engage donc à ne s'impliquer dans aucune entreprise, organisation ou individu créant une production télévisée ou en ligne basée sur, ou perçue comme racontant toute l'histoire de la course, en partie ou en totalité, avec des informations, interviews, images et vision venant de plusieurs participants,

c'est-à-dire plus de deux, sans la permission express de l'organisateur de l'événement.

La possibilité pour un participant d'installer et d'utiliser des caméras-vidéo digitales, caméra vidéo, drones, se fait uniquement sur demande auprès de l'organisateur. Il devra fournir une liste de ces équipements NON GPS AU PLUS TARD le 1er juin 2022 pour validation. Aucun équipement de ce type ne sera autorisé après cette date. Toutes les images digitales seront détenues par la GGR jusqu'à 4 semaines après la remise des prix finale. À chaque dépôt de film, une vidéo d'actualités de 3-4 minutes sera utilisée par la GGR à partir d'une sélection d'images et sera adressée ensuite au participant. Un autre extrait d'une durée maximale de 10 minutes sera également sélectionné pour être utilisé et également remis au participant.

7.3 Usage du logo GGR

Communication par les participants utilisant l'image de marque officielle de la Golden Globe Race : marque déposée, logos et bloc de logos.

Préambule

Le bloc de logos combinera tous les logos (vous serez informés) des sponsors officiels de la GGR.

Le bloc des logos "Participant" contiendra également tous les logos des sponsors officiels de l'événement, mais inclura également le mot "Participant".

7.3.1 Utilisation du logo et bloc de logos GGR des participants

L'utilisation du logo Golden Globe et du bloc de logos des participants ne sera autorisée qu'aux deux catégories de participants suivantes :

- Participation dont le skipper préinscrit a reçu un numéro de préinscription.
- Participation dont le skipper a terminé son inscription.

7.3.2 Utilisation du logo et bloc de logos du participant

Ces participants seront autorisés à utiliser le logo et le bloc de logos du participant pour toute opération de communication interne ou externe et les produits dérivés non vendus, uniquement dans le respect des règles d'utilisation du marquage officiel de la Golden Globe, décrite à l'annexe 7.

7.3.3 Communication par l'organisateur relative aux participants de l'événement.

Il est de la responsabilité des participants préinscrits de fournir tous les éléments nécessaires à la production des outils de communication de l'événement (guide média, programme officiel, site web, livre GGR et documentaires.) libres de droits et

dans la période demandée par l'organisateur.

7.4 Médias audiovisuels et photographies (annexe 6)

7.4.1 L'inscrit doit fournir les contenus médias suivants, aux dates indiquées :

- 21 novembre 2020. Clip vidéo HD de 10 minutes, temps forts de la campagne. 12 photos de qualité magazine, Présentation/mise à jour de 400 mots (des pénalités de retard s'appliquent).
- 1er juin 2021. Clip vidéo HD de 10 minutes de qualité professionnelle/temps forts de la campagne. Une interview avec un audio de qualité professionnelle en plan fixe répondant à 16 questions déterminées. 12 photos de qualité magazine, une mise à jour de 400 mots (des pénalités de retard s'appliquent).
- 21 novembre 2021. Clip vidéo HD de 10 minutes, filmé par un professionnel, avec un montage des temps forts de la campagne. Une deuxième interview avec un audio professionnel en plan fixe répondant à 16 questions déterminées. 12 photos de qualité magazine, une mise à jour de 400 mots (des pénalités de retard s'appliquent).
- Avant le 30 juin 2022. Vidéo HD de 5 minutes de navigation sous le gréement de fortune et la gouverne de secours. 12 photos (avec le pack d'inscription).
- Le 30 juin 2022. Vidéo HD d'environ 30 minutes, filmée et enregistrée par des professionnels, de qualité télévisuelle pour les séquences d'archives pendant la GGR. Une autre interview de 16 questions prédéterminées. Une liste de sujets sera fournie par les organisateurs. Détails à préciser. 20 photos, plus une mise à jour de 400 mots (Des pénalités de retard s'appliquent).

7.4.2 Dépôt de films

Les participants DOIVENT déposer leurs films aux marques côtières suivantes (pénalité minimum pour la vidéo s'applique ici) :

- Dépôt de films aux Îles Canaries, 30 mns de vidéo minimum
- Dépôt de films à Cape Town, 1 heure de vidéo minimum
- Dépôt de films à la Porte de Hobart, 1 heure de vidéo minimum, interviews, photographies et reportage vidéo
- **Dépôt de films à Punta del Este, 1 heure de vidéo minimum**
- Dépôt fin de Course, 90 minutes de vidéo minimum

8 ASSURANCE

8.1 L'assurance de l'organisateur

L'Organisateur souscrira et mettra en place une police d'assurance couvrant la responsabilité civile conformément aux codes britanniques et français applicables à ce moment.

8.2 L'assurance du participant

Chaque participant doit souscrire à :

Une police de responsabilité civile pour sa participation à l'événement et pour le bateau, d'une valeur minimale de 3 millions de livres sterling ou 3 millions d'euros. Une attestation d'assurance, délivrée par un organisme solvable et de réputation incontestable, doit être jointe au dossier d'inscription.

Si le participant ne peut pas obtenir cette assurance avant le 31 juin 2022, les organisateurs peuvent déléguer cette tâche à un courtier d'assurance pour qu'il l'obtienne et, si elle est disponible, le participant doit acheter cette police ce jour-là, ou renoncer à son inscription.

Les détails d'un processus visant à aider les participants à obtenir une police d'assurance maritime complète pour la GGR sont disponibles auprès de l'Organisateur qui n'accepte aucune responsabilité. Il est fortement conseillé de planifier à l'avance, avant le début de la rénovation du bateau puisqu'une expertise spécifiquement agréée peut-être nécessaire à l'obtention d'une police d'assurance.

9 Responsabilités

9.1 Assurance de l'organisateur

L'assurance responsabilité civile des organisateurs sera établie en août 2022. Elle couvrira les événements nautiques en mer conformément aux normes internationales applicables dans ce cas.

Assurance du participant

Chaque participant doit fournir copie d'une police d'assurance responsabilité civile de 3 millions de Livres Sterling ou 3 millions d'Euros auprès d'un assureur agréé avec son dossier d'inscription.

9.2 Surveillance

Le suivi, en particulier par radio et/ou téléphone (Inmarsat ou Iridium) ou par balise satellite, qui peut être effectué par l'organisateur de l'événement, doit être considéré par les skippers comme facultatif et aléatoire et ne peut être considéré comme un outil de sécurité supplémentaire.

9.3 Risque

Les skippers entreprennent ce voyage à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité. Il est de la responsabilité de chaque skipper de juger, en fonction de ses compétences et qualifications, de l'équipement dont il a besoin, des prévisions météorologiques, etc. s'il doit commencer le voyage en premier lieu et s'il doit continuer à naviguer. Le skipper accepte que les exigences en matière d'équipement pour participer au Golden Globe soient minimales et, en s'inscrivant à l'événement, il accepte que, selon lui, cet équipement soit suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être du participant et lui permettre d'effectuer un tour du monde en bon marin. Le participant accepte également et convient que les organisateurs ne sont pas experts dans le déroulement de tels événements et qu'il ne se fie à aucun aspect des conseils, opinions ou règles du Golden Globe avant ou pendant l'événement pour prendre la décision de tenter cette course.

9.3.1 Rétro Challenge

En s'inscrivant au Golden Globe, le participant, après avoir pris en compte toutes les conditions et restrictions relatives à l'équipement de voile pour participer à cet événement "RETRO", décrites dans le présent Avis de Course, convient et accepte que, même avec ces restrictions sur l'équipement actuellement considéré comme "équipement de voile normal", le participant peut assurer sa propre sécurité et celle de son bateau pendant cet événement et accepte donc librement et sans conditions toutes les restrictions relatives à l'équipement autorisé à bord pendant le Golden Globe.

9.3.2 La responsabilité personnelle

En s'inscrivant à la Golden Globe, le participant accepte qu'à tout moment avant le début du voyage, ou par la suite, y compris pendant le voyage, ayant acquis de nouvelles compétences, expérience de la navigation et vision du défi que représente la GGR, qui suggérerait qu'il serait imprudent ou excessivement dangereux pour lui ou pour son bateau de continuer, il est alors de sa seule responsabilité et obligation de se retirer immédiatement de la GGR.

9.3.3 Navigation en solitaire

En s'inscrivant au Golden Globe, le participant accepte et reconnaît que la navigation en solitaire, quelle qu'elle soit, et en particulier la tentative de faire le tour du monde en solitaire, est dangereuse et comporte des risques inhérents qui peuvent causer et causent des blessures graves, voire la mort, et que le risque évident associé à ce type d'activité, y compris le fait de ne PAS pouvoir assurer une veille 24 heures sur 24, est l'un des attraits réels de sa participation. Le participant reconnaît qu'il est un preneur de risque et que c'est une partie importante de la raison pour laquelle il participe à la Golden Globe 2022.

9.3.4 Indemnité

Le Golden Globe exige que tous les participants signent un formulaire dégageant les organisateurs, les sponsors, les gestionnaires et tout employé ou bénévole impliqué dans la GGR de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à leur égard ou à l'égard de leurs proches en raison de leur participation au GGR, et le participant accepte de le faire en s'inscrivant à l'événement.

9.3.5 Tribunal compétent

Toute question ou demande de dommages résultant d'un incident impliquant un bateau inscrit dans la GGR dépend des tribunaux compétents et ne sera pas traitée par le jury de la GGR.

9.3.6 Droit maritime

Le propriétaire du bateau ou toute autre personne responsable s'assure, sous sa seule responsabilité, que son bateau respecte les règles d'équipement et de sécurité requises par les lois et règlements des ports hôtes de la course et de leur pays d'immatriculation à tout moment.

10 Pénalités

Les amendes sont nécessaires à la gestion sûre et efficace de la GGR. Il n'y a aucune raison pour qu'un participant raisonnable soit soumis aux amendes et il y aura une tolérance ZÉRO sur l'application de toutes les amendes et pénalités. Une fois qu'un bateau entre dans la Marina GGR / le village de la course avant le départ, toutes les amendes émises par la suite "PEUVENT" inclure une pénalité de temps "appropriée" à la seule discrétion du comité GGR.

Ceci afin de s'assurer que les inscrits sponsorisés et financés respectent toutes les pénalités.

Les pénalités non mentionnées ailleurs seront les suivantes:

10.1 Marquage et Image de la course

En l'absence de réponse dans les 24 heures à une demande de rectification, ou si une infraction a été commise, une pénalité de 2500 Euros TTC par tranche de 24 heures sera appliquée pour chaque non-respect des clauses de l'article 5.

10.2 Logo GGR

Utilisation du logo ou du bloc de logos des participants de la GGR.

Une pénalité de 1500 Euros TTC sera appliquée pour tout manquement aux dispositions de l'article 7.

10.3 Absences

Présence aux ports hôtes, aux réceptions officielles et aux briefings

L'absence du skipper au départ est une pénalité de 500 Euros, et après 30 minutes déclaré absent. Une pénalité de 1500 Euros TTC sera appliquée chaque fois qu'un concurrent ne se présentera pas à un briefing ou à un événement officiel, ou que le bateau n'est pas à la Marina à la date et à l'heure spécifiées dans l'Avis de Course et ses annexes. Si le retard ou l'infraction dépasse 24 heures, cette pénalité pourra être appliquée pour chaque 24 heures de retard.

La même pénalité sera appliquée chaque fois qu'un concurrent et/ou son Chef d'Équipe n'assiste pas à un briefing officiel organisé par le Directeur de GGR.

10.4 Normes de sécurité

Une pénalité de 1000 Euros TTC sera appliquée chaque fois qu'un concurrent ne se conformera pas aux règles de l'inspection de l'équipement de sécurité. Cette pénalité sera appliquée à un participant qui échoue à sa première inspection de sécurité et à toutes les inspections suivantes, sans exception. **Un visa australien pour le dépôt de film à Hobart est une part obligatoire des normes de sécurité.**

10.5 Médias

Absence au départ une pénalité de 500 Euros, et après 30 minutes déclaré absent.

Une pénalité de 1500 Euros TTC sera appliquée chaque fois qu'un concurrent et/ou son directeur d'équipe n'assistera pas à un événement officiel, au Prologue britannique, à la SITraN Challenge Race, à un événement médiatique, à une séance de photos officielle pour les médias, à un événement d'hospitalité, à l'accueil des

skippers à leur arrivée et/ou à la remise des prix. Tous ces événements obligatoires seront notifiés sur le tableau d'affichage de GGR.

Livraison des contenus médias obligatoires (annexe 6) avant le départ.

À partir du 21 novembre. 2020, une pénalité de 500 Euros TTC le jour de l'échéance à chaque semaine de retard de livraison, sans motif valable, à chaque occasion.

10.6 Paiement

Toutes les amendes doivent être payées dans les 30 jours suivant la réception de la facture, et avant de recevoir le marquage officiel GGR, et avant l'émission de la CARTE VERTE. Si une prime d'arrivée doit être payée à la fin de la course, toute autre pénalité encourue pendant la Golden Globe sera prélevée sur la prime d'arrivée de 9 000 euros du participant. Si la prime d'arrivée n'est pas payée, toutes les pénalités ultérieures doivent être entièrement payées avant la remise des prix ou des trophées à la clôture de la Golden Globe.

11 Propriété Intellectuelle

11.1 Nom de l'événement

Le nom officiel et le seul autorisé est "GOLDEN GLOBE RACE" ®. Le nom de l'événement: GOLDEN GLOBE RACE ® et le logo ou les logos GGR tels que définis sont la propriété unique de DON McINTYRE, et sont une marque déposée dans l'Union Européenne et à l'étranger en son nom propre.

11.2 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle et le nom de l'événement officiel sont enregistrés en tant que marque semi-figurative "GOLDEN GLOBE RACE" ®. Ce logo semi-figuratif ne doit pas être modifié, ni les couleurs, ni les graphiques, ni les mots «GOLDEN GLOBE RACE» ne doivent être échangés ou interposés par d'autres mots. De la même manière, le logo semi-figuratif ne doit pas être raccourci à moins de 3 mots ou substitué par d'autres mots ou graphiques, sans autorisation écrite. Le nom de l'événement, GOLDEN GLOBE RACE ®, marque déposée, ne peut être ajouté, substitué ou remplacé, sans autorisation écrite.

La propriété intellectuelle de «GOLDEN GLOBE RACE» ® le concept, la charte, les droits audiovisuels, textes, images, photos, tabulations, fournis dans sa documentation sont protégés par droits d'auteur, et les droits associés, sont la propriété unique de son auteur, DON McINTYRE.

En aucun cas, la documentation de la GGR et son concept ne constituent un transfert de droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient moraux ou patrimoniaux, ou de quelque nature que ce soit, sans autorisation écrite.

11.3 L'avenir à long terme

Il est assuré par des événements futurs, au moins tous les 4 ans, célébrant le Golden Globe de 1968 et ses participants comme la première tentative record solo sans escale autour du record du monde,.

11.4 Les droits de propriété intellectuelle.

Il est incontestable que le concept de Charter et de Voyage, et sa forme originale, ont été développés, depuis 2013, exclusivement par DON McINTYRE, qui est donc titulaire de droits et auteur en référence dudit concept. Un certain nombre de marques sont enregistrées (ou en attente d'enregistrement), ont une déclinaison de la dénomination "GOLDEN GLOBE RACE" ® et préservent ainsi les droits de propriété intellectuelle.

Le concept de la GOLDEN GLOBE RACE comme une célébration du Golden Globe original en 1968, du bateau et du skipper gagnant est clair. Il est décrit dans le présent Avis de Course et sur le site Web <http://www.goldengloberace.com/>, ainsi que sur la page Facebook de la GGR. Le concept et le détail de la Golden Globe Race comme un voyage en solitaire sans escale autour de la planète avec un équipement de base «rétro» des années 1960 sans l'aide à la navigation, des satellites modernes ou d'électronique, est également bien décrit dans l'Avis de Course. L'utilisation de bateaux de série de 1988 à quille longue, ou de répliques de bateaux anciens de la Golden Globe à également bien été documentée. Toutes ces informations combinées sont documentées et ont été transmises dans le monde entier avec divers communiqués de presse et avis aux médias publiés pour la première fois le 22 avril 2015.

La GOLDEN GLOBE RACE évoluera vers diverses éditions futures de nature similaire, avec comme principe unique de célébrer les accomplissements des participants originaux du Golden Globe et de leurs voiliers. Ces idées, thèmes et actions constituent les principaux éléments, mais pas les seuls de la propriété intellectuelle de la GOLDEN GLOBE RACE appartenant exclusivement à DON McINTYRE. Les droits de propriété intellectuelle contenus dans ce document sont en attente d'enregistrement auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (I.N.P.I.), France, comme une idée originale de DON McINTYRE.

2 ANNEXES

Annexe 1 Dossier d'inscription

Annexe 2 Programme

Annexe 3 Coordonnées

Annexe 4 Prescriptions nationales

Annexe 5 Stock de films

Annexe 6 Production de médias audiovisuels

Annexe 7 Règles d'utilisation de la marque déposée Golden Globe

12.1. Annexe 1 Dossier d'Inscription

Dossiers de préinscription et d'inscription.

Rappel du contenu des dossiers de préinscription et d'inscription.

Dossier de préinscription

1. Formulaire d'information du skipper
2. Formulaire d'information sur le bateau
3. Nationalité du participant
4. Qualifications du skipper
5. Dossier médical du skipper
6. Formulaire de préinscription
7. Acompte
8. Adresse

Dossier d'inscription

Partie 1: Skipper

Partie 2: Bateau

Partie 3: Coordonnées

Partie 4: Autres documents

Partie 5: Matériel multimédia

Processus d'inscription

Une partie du contenu devra être fournie par le skipper, signée, scannée et envoyée par courriel au Directeur de la GGR. En outre, certains des documents originaux devront être fournis, signés et envoyés au Directeur de la GGR.

350 Dollars australiens de frais d'inscription seront à envoyer avec chaque dossier de préinscription et d'inscription. Les dossiers d'inscription incomplets seront retournés, et les frais encaissés. De nouveaux frais seront à régler pour chaque

nouvelle demande.

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION. Avant le 14 AVRIL 2022. (Inscription officielle)

1. *Formulaire d'information du skipper* : A. Nom complet, date de naissance, nationalité, pays de naissance, adresse de résidence, téléphone, email; B. Copie du passeport; C. 2 contacts d'urgence contactable 24h/24 avec email et téléphone.
2. *Formulaire d'information sur le bateau* : A. Copie des papiers d'immatriculation du bateau, du numéro d'immatriculation et du pays d'enregistrement, HIN si applicable; B. Nom et contact du propriétaire du bateau à l'immatriculation; C. Photos nettes des flancs, du dessus, de la coque, du pont et à l'eau; D. Plan de refit final du bateau tel que soumis à la GGR.
3. *Nationalité* : A. Nationalité du participant
4. *Qualifications du skipper* : A. Déclaration de l'expérience de navigation signée; B. Certificats de qualification à la navigation; C. Permis bateau national.
5. *Dossier médical du skipper* : téléchargé, complété, signé par le skipper et le médecin du skipper
6. *Formulaire de préinscription* : A. Déclaration de sponsor si nécessaire; B. Reconfirmation de la compréhension des nouveaux amendements du préavis de la course.
7. *Garantie* : A. Kit de premier secours payé (annonce à venir); C. Tous les frais payés avec copie de reçus

Une fois que l'organisateur aura reçu tous les documents de préinscription par email et par courrier et après validation de ces documents par le comité de la GGR et le médecin de la course, l'organisateur fournira au concurrent un numéro de préenregistrement, qui sera le NUMÉRO D'INSCRIT. Le participant sera alors annoncé comme PARTICIPANT préinscrit sur le site Web Golden Globe.

DOSSIER D'INSCRIPTION

DOSSIER D'INSCRIPTION avant le 30 JUIN 2022. (Compétiteur Officiel)

- *Partie 1: Skipper.* A. Certificat de secourisme, B. Certificat de cours de survie, C. Certificat de test médical signé et résultats de pathologie, D. Détails sur le médecin de famille, E. Licence d'opérateur de radio marine, F. Licence de station radio de navire et indicatif d'appel, G -annulé-, H. Codes EPIRB / PLB Hex I. Preuve du Comité GGR Réponse d'urgence au numéro d'urgence 24 heures. **J. Copie du visa australien ETA.**
- *Partie 2: Bateau.* A. Certificat d'inspection de structure de coque et de pont

signé, B. Rapport d'inspection de mât et de gréement signé par le gréeur C. Rapport d'essai d'installation et d'exécution de la radio HF, D. Spécifications de l'équipement radio HF et VHF, certificat de service E. Radeau de sauvetage, Rapport et photos de test de navigation sous gréement de fortune, G. Rapport de test de direction d'urgence et de secours et photos. H. **Schéma du système de plomberie d'eau douce ainsi que la quantité et la capacité des conteneurs de fluides mobiles.**

- *Partie 3: Coordonnées.* A. Contacts d'un Chef d'Équipe 24h/24 par email, téléphone, adresse de messagerie pour les films, B. Copie du passeport des managers, D. Détails des proches du Skipper, re-confirmation de deux personnes. E. le cas échéant Coordonnées des sponsors ou partenaires joignables 24h/24 pour la correspondance officielle.
- *Partie 4: Autres documents.* A. Formulaire de responsabilité GGR signé, B. Libération des droits et décharge, C. Copies d'assurance, D. **Paiement des communications satellites et** tous reçu d'amende.
- *Partie 5: Supports multimédia.* A. TOUS les médias obligatoires remis, B. Adresse Web officielle du participant, FB, Instagram, C. Numéro de téléphone pour que les messages texte quotidiens de l'INSCRIT soient envoyés directement depuis le bateau.
- *Partie 6:* Dernière qualification finale de 2000 milles ! Cette partie peut être reportée au 1er août, pour la remise du Journal de Bord et du journal de navigation astronomique.

Les documents originaux des copies fournies dans le dossier d'inscription doivent être à la disposition des inspecteurs de l'équipement de sécurité de la GGR (sera précisé ultérieurement) et doivent pouvoir être vérifiés lors de l'inspection des bateaux. Une fois tous les documents complétés et approuvés et toutes les amendes payées, le participant pré-inscrit sera déclaré comme **participant officiel**.

12.2 Annexe 2 Programme

(annonce à venir)

12.3 Annexe 3 Coordonnées

coordonnées

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| ● Bureau GGR | Hello@GoldenGlobeRace.com |
| ● Président GGR | Don@goldengloberace.com |
| ● Directeur de course GGR | Sebastien@goldengloberace.com |
| ● Directeur de course adjoint GGR | Lutz@goldengloberace.com |

- Manager GGR (annonce à venir)
- Directeur de la sécurité GGR (annonce à venir)
- Finances et administration GGR Jane@goldengloberace.com
- Media Manager GGR Sebastien@goldengloberace.com
- Directeur digital GGR (annonce à venir)
- Photo Vidéo GGR (annonce à venir)

12.4 Annexe 4 Prescriptions Nationales

Prescriptions nationales. Information à venir

12.5 Annexe 5 Pellicules

Pellicules

Les Organisateurs peuvent conclure un accord avec un fournisseur de films cinématographiques Super 8 pour l'achat groupé d'un VOLUME de films afin de traiter et de numériser chaque rouleau à un prix fixe par rouleau pour tout achat groupé. Tous les participants peuvent passer par ce fournisseur. L'organisateur peut adresser le film au fournisseur pour son développement et sa numérisation lors d'un des dépôts de films, et sans en être responsable ni être obligé. L'organisateur et le concurrent GGR en recevront ensuite chacun une copie.

12.6 Annexe 6 Production Media Audiovisuelle

12.6.1 Production média audiovisuelle

Les participants fourniront les contenus multimédias ci-dessous pour utilisation par l'organisateur dans divers médias avant et pendant l'événement. Le matériel mentionné doit être fourni au plus tard aux dates spécifiées, ou en cas d'inscription après ces dates, dès que possible une fois l'inscription acceptée et à une date à convenir avec l'organisateur.

- **21 novembre 2020.** 10 minutes de vidéo HD / faits marquants de la course.
- 12 photos qualité magazine. 400 mots d'actualités (des pénalités de retard s'appliquent).
- **1er juin 2021.** 10 minutes de vidéo HD de qualité professionnelle couvrant les développements marquants de la campagne. Une deuxième interview vidéo de 16 questions en plan fixe de qualité audiovisuelle professionnelle. 12 photos de qualité magazine. 400 mots d'actualités (des pénalités de retard

s'appliquent).

- **21 novembre 2021** 10 minutes de vidéo clip HD filmés et montés de façon professionnelle, couvrant les développements marquants de la campagne. Une deuxième interview vidéo de 16 questions en plan fixe de qualité audiovisuelle professionnelle. 12 photos qualité magazine. 400 mots d'actualités (des pénalités de retard s'appliquent).
- **Avant le 30 juin 2022** 5 minutes de vidéo HD de navigation sous gréement de fortune et gouverne de secours. 12 photos (pour le dossier d'inscription)
- **30 juin 2022** environ 30 minutes de vidéo HD montée qualité audiovisuelle professionnelle télévisuelle de séquences d'archive utilisables pendant la GGR. Une autre interview vidéo de 16 questions en plan fixe. Une liste de sujets à filmer sera fournie par les organisateurs du GGR, incluant des prises de vue de bateau, bateau en navigation, escalade du mât, travail dans le cockpit, puis sur le bateau, faire la navigation, cuisiner, travailler dans le cockpit, manipuler les voiles, utiliser la radio, dormir, lire, écrire un journal de bord, etc. qui seront utilisées comme séquences d'archives pendant la GGR. Détails à déterminer. 20 photos, plus 400 mots d'actualités (des pénalités de retard s'appliquent).
- **Une fois par semaine**, un appel par téléphone satellite à heure fixe au coordinateur de la Golden Globes pour obtenir des informations et enregistrer une interview de 8 à 12 minutes minimum à télécharger sur GGR SoundCloud Media.
- **Une fois par mois**, un appel par téléphone satellite pour des questions-réponses en Facebook Live de 30 minutes avec des supporters puis sur le SoundCloud de la GGR.
- **Au minimum une fois par jour**, message texto court directement sur la page de chaque skipper sur le site web de la GGR, et les comptes GGR de sur Twitter et Facebook.
- **Dépôt de film** aux îles Canaries, Cape Town et Punta del Este en Facebook LIVE.
- **Dépôt de film** à la porte de Hobart, photographies et Facebook LIVE.
- **Dépôt de film de fin de course.**

12.6.2 Production média

Le producteur exécutif s'efforcera de développer divers programmes à des fins de diffusion pour être distribués dans le monde entier, mais non limités à:

- Documentaire GGR Cinématique International
- Série TV internationale GGR en 6 à 8 parties

- Résumés hebdomadaires GGR de 8 à 10 minutes

12.6.3 Supports imprimés

- Mai 2022, Poster officiel GGR publié par (à confirmer)
- Juin 2022, Programme officiel GGR en partenariat avec le magazine international (à confirmer)
- Septembre 2023, Publication du livre officiel du Golden Globe (à confirmer)
- Octobre 2022, Livre officiel grand format en noir et blanc

12.6.4 Type et calendrier média

Au cours des activités préalables à l'événement, chaque participant peut être filmé/photographié/interviewé (par les trois équipes internes de tournage/vidéo de GGR et par l'équipe de production exécutive officielle de GGR à côté et à bord de son bateau, y compris des prises de vue aériennes pour de futures séquences d'archives, pour une utilisation en ligne et par les médias en général, ainsi que pour le documentaire officiel. Diverses productions vidéo en ligne peuvent être régulièrement produites et diffusées avant et pendant l'événement, toutes animées par les commentateurs/présentateurs internes de GGR. Pendant l'événement, la présence en ligne minimale suivante peut être maintenue :

1. GGR "LOG"

Résumé écrit deux fois par jour avec des photos GGR. (Toutes les 12 heures). Publié en ligne.

2. GGR "Journal du skipper"

Des fichiers audio d'appels téléphoniques quotidiens par satellite, d'une durée minimale de cinq minutes, téléchargés sur le site web chaque jour auprès des trois / quatre participants prévus pour cette journée. Avec un plan et arrière plan standard, un fichier vidéo standard, pour couvrir la totalité de la flotte chaque semaine

3. GGR "Flash Spécial"

En cas d'incident survenant ce jour-là, le skipper est contacté par le coordinateur GGR pour "une interview spéciale" et l'enregistrement en direct du commentateur / présentateur GGR réalisant l'interview au PC Course. Il est diffusé comme segment "film / vidéo / audio / fichier images" si l'incident est considéré comme médiatique, ou comme une interview audio s'il s'agit d'un simple incident. Publié en ligne et distribué aux médias.

4. Résumé hebdomadaire en ligne de la GGR. Production exécutive

Synthèse GGR hebdomadaire de 8 à 10 minutes et production vidéo dynamique résumant les faits importants de la semaine, des interviews supplémentaires avec des participants de premier plan (appel téléphonique supplémentaire pour cette interview). Graphiques cartographiques mobiles produits pour diffusion sur le Web, bulletins météo et analyse de course par le commentateur/présentateur de la GGR.

5. GGR "Mise à jour médias"

Mises à jour régulières et complètes relayées aux médias internationaux, y compris la production vidéo «*Week One Update*», le dernier graphique cartographique de la course, les photos et citations directes des participants et les commentaires du Directeur de la GGR. Toutes les actualités. Distribuées à 4 000 médias et aux sections pertinentes publiées en ligne.

6. GGR "Communiqué de presse"

Sur la base d'événements dignes d'intérêt, des communiqués de presse sont publiés chaque jour ou au besoin, à tout moment, 24 heures par jour. Accès direct à tous les skippers par téléphone satellite 24/24 pour des mises à jour en direct. Distribués à 4 000 médias internationaux.

12.6.5 Cartographie en direct

YB Tracking sera le fournisseur officiel de services de suivi par satellite et de messagerie texte.

La GGR aura toutes les fonctionnalités habituelles offertes sur sa cartographie en direct. Les abonnés peuvent suivre l'intégralité de la flotte ou certains bateaux en particulier, zoomer en avant ou en arrière, consulter les classements les plus récents, visualiser la vitesse moyenne, le parcours, observer la météorologie, etc. Jusqu'à quatre fois par jour, les messages courts de chaque participant peuvent être téléchargés sur la page du concurrent sur le site web de la GGR et à côté de la cartographie de la GGR.

L'opération pour les utilisateurs est très simple, intuitive et offre une plate-forme complète pour rester informé de tous les aspects de la flotte Golden Globe.

12.7 Appendice 7 : Règles d'utilisation des marques déposées Golden Globe

Utilisation de la marque Golden Globe 2022 officielle par les participants sur les produits dérivés (vêtements, accessoires)

12.7.1 Marquage Golden Globe officiel à l'usage des participants

- 1/ Le logo (seul)
- 2/ Le bloc de logos du participant

12.7.2 Définition des sponsors d'un participant «Bénéficiaire» (Art 1 «Participant»)

- Les sponsors titre, lorsque leur nom apparaît dans le nom du bateau.
- Les sponsors du participant, jusqu'à trois entités, lorsque le nom du bateau n'est pas une marque commerciale et est identique au nom du participant

Ces bénéficiaires, tels que décrits dans les articles 7.2.1 et 7.2.2, sont les seules entités autorisées à utiliser le marquage officiel de l'événement.

12.7.3 Vente de produits de marque Golden Globe (Branding#1)

(à confirmer) est la seule société à détenir une licence de vente de la marque Golden Globe. (à confirmer) est la seule société autorisée à vendre des produits portant le logo Golden Globe.

12.7.4 Distribution de produits gratuits portant la marque officielle du Golden Globe:

Logo (Branding#1) et / ou bloc de logos des participants (Branding#2)

Les «bénéficiaires» peuvent utiliser la marque officielle Golden Globe, le logo Golden Globe (Branding#1) et / ou le bloc de logos des participants (Branding#2) sur les produits qui ne seront pas vendus, et dans les conditions suivantes :

12.7.5 Les produits achetés à (à confirmer)

Si les produits ont été achetés à (à confirmer), ils incluront uniquement le logo Golden Globe (Branding # 1)

12.7.6 Produits non achetés à (à confirmer)

Dans ces cas :

- Ces produits peuvent inclure le bloc de logos du participant (Branding#2). Aucun droit de licence ne sera facturé par (à confirmer).
- Ces produits peuvent inclure le logo de la Golden Globe (Branding#1). Un contrat pour l'utilisation de la marque sur les marchandises qui ne sont pas vendues sera négocié entre le bénéficiaire et (à confirmer), et les frais de licence seront facturés par (à confirmer).

Toute utilisation de la marque Golden Globe et / ou de son logo sera soumise à un accord préalable de l'organisateur de la course.

FIN